

# CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE GRAND BERGERACOIS



## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| Préambule.....   | 2  |
| Article 1 - Objet du contrat .....   | 3  |
| Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours.....            | 3  |
| Article 2 - Ambition du Grand Bergeracois .....                                      | 4  |
| Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé .....                         | 4  |
| ...En matière de transition écologique.....  | 4  |
| ...En matière de relance et développement économique .....                           | 5  |
| ...En matière de cohésion sociale .....  | 5  |
| Article 3 - Les orientations stratégiques .....                                      | 6  |
| Article 4 - Le Plan d'actions.....   | 6  |
| 4.1. Intégration des contractualisations et programmes de l'État .....               | 6  |
| 4.2. Validation des projets .....  | 7  |
| 4.3. Projets en maturation.....  | 7  |
| 4.4. Les actions de coopération interterritoriale .....                              | 7  |
| Article 5 - modalités d'accompagnement en ingénierie .....                           | 8  |
| Article 6 - Engagements des partenaires .....  | 8  |
| 6.1. Dispositions générales concernant les financements.....                         | 8  |
| 6.2. Le territoire signataire .....  | 9  |
| 6.3. L'État, les établissements et opérateurs publics.....                           | 9  |
| 6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....                 | 9  |
| 6.5. Maquette financière .....   | 10 |
| Article 7 - Gouvernance du CRTE .....  | 10 |
| 7.1. Le comité de pilotage .....   | 10 |
| 7.2. Le comité technique .....   | 11 |
| 7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets.....      | 11 |
| Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE .....  | 11 |
| Article 9 - Résultats attendus du CRTE .....   | 11 |
| Article 10 - Entrée en vigueur et durée du CRTE .....                                | 12 |
| Article 11 - Evolution et mise à jour du CRTE .....                                  | 12 |
| Article 12 - Résiliation du CRTE .....   | 12 |
| Article 13 - Traitement des litiges .....  | 12 |
| Sommaire des annexes .....   | 13 |
| ANNEXE 1 : Portrait de territoire du Grand Bergeracois .....                         | 14 |
| ANNEXE 2 : Les orientations stratégiques .....                                       | 17 |
| ANNEXES 3 : Maquette financière et fiches projets .....                              | 19 |
| ANNEXE 4 : Contrats sur le Grand Bergeracois.....                                    | 30 |
| ANNEXE 5 : Analyse et synthèse de l'enquête audiovisuelle auprès des habitants ..... | 34 |
| ANNEXE 6 : Indicateurs de suivi.....   | 38 |

## ENTRE

### La Délégation Générale du Grand Bergeracois, composée des EPCI suivants :

- La Communauté d'agglomération Bergeracoise, représentée par M. Frédéric DELMARES, son Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 20 septembre 2021 ;
- La Communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord représentée par Jean-Marc GOUIN, son Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 21 septembre 2021 ;
- La Communauté de communes de Montaigne Montravel et Gurson, représentée par M. Thierry BOIDE, son Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 24 mars 2021 ;
- La Communauté de communes des Portes Sud Périgord, représentée par Jérôme BETAILLE, son Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 11 mai 2021 ;

Ci-après désigné par « le Grand Bergeracois » ;

D'une part,

ET

### L'État,

Représenté par Jean-Sébastien LAMONTAGNE, préfet de la Dordogne, délégué territorial de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

Conformément à l'accord de partenariat en date du 22 mars 2021, l'État et l'ADCF-Intercommunalités de France partagent la même volonté de simplifier et moderniser les relations État-collectivités en privilégiant la relation contractuelle et en promouvant des politiques territorialisées, adaptées aux spécificités de chaque bassin de vie. Il s'agit d'une ambition partagée de décliner les priorités stratégiques de la relance (économie, transition écologique et cohésion) en développant une nouvelle méthode de contractualisation via les CRTE.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du Grand Bergeracois autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

### Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le Grand Bergeracois et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, la Délégation Générale du Grand Bergeracois est une structure de coopération entre les 4 intercommunalités composant son territoire.

Situé sur la frange sud-ouest du département de la Dordogne, les quatre EPCI le composant sont :

- la communauté d'agglomération Bergeracoise ;
- la communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord ;
- la communauté de communes de Montaigne Montravel et Gurson ;
- la communauté de communes des Portes Sud Périgord.

Ces 4 entités, habituées à coopérer au sein du Pays du Grand Bergeracois (1998-2018), ont conventionné afin de poursuivre la construction conjointe de projets, via une coordination partagée.

L'objectif est de regrouper les efforts autour d'une stratégie et de moyens communs qui doivent :

- Affirmer la cohérence des projets locaux aux yeux des financeurs et ainsi faciliter l'accès à des aides publiques importantes ;
- Accompagner et conseiller les porteurs de projets pour la réalisation et le financement des actions ;
- Faire émerger des projets fédérateurs à l'échelle du Bergeracois, dans des domaines qui nécessitent de parler d'une seule voix et de mutualiser les compétences.

En matière de politiques contractuelle, le Grand Bergeracois porte différents dispositifs, à savoir :

- Le programme Européen LEADER ;
- Le contrat de dynamisation et de cohésion avec le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

et assure le suivi et la mise en œuvre de programmes spécifiques tels que :

- La Nouvelle Organisation Touristique Territoriale (NOTT) ;
- Le Projet Alimentaire Territorial ;
- Le Réseau des Métiers d'Art.

Le Grand Bergeracois constitue ainsi une échelle privilégiée pour traiter des enjeux liés au développement du bassin de vie et d'emploi du Bergeracois.

Le portrait du territoire est développé en annexe 1. Il ressort les points suivants :

- Un territoire qui s'organise autour du pôle d'emploi de Bergerac et de deux pôles secondaires : Lalinde et Eymet, et qui demeure relativement bien desservi ;
- Une dépendance accrue et problématique aux mécanismes de socialisation ;
- Une économie marquée par de profondes mutations ;
- D'importantes fragilités sociales ;
- Une attractivité résidentielle modérée, un vieillissement accentué de la population,
- Un territoire encore dépendant des énergies fossiles.

Les enjeux qui en découlent sont détaillés dans l'article 2 du présent contrat.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation et axes stratégiques, les projets pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel jusqu'au 31/12/2026. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances environnementaux.

## Article 2 - Ambition du Grand Bergeracois

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET, PCAET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

### Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé

#### ...En matière de transition écologique

Le secteur résidentiel peu performant énergétiquement et la dépendance à la voiture pour la mobilité intra et extraterritoriale, rendent le Grand Bergeracois dépendant des énergies fossiles. L'organisation et la facilitation des mobilités durables est une ambition partagée par les quatre EPCI du Grand Bergeracois (par exemple le plan vélo du Grand Bergeracois est un des projets à mettre en œuvre dans les prochaines années), tout comme la réduction des consommations résidentielles qui passe notamment par la rénovation énergétique.

Pour contribuer à la transition écologique, le territoire entend en outre continuer de mobiliser sa capacité de production d'énergies renouvelables importante en encourageant les projets d'installations (photovoltaïque) ou de développement (accroissement de la production hydroélectrique sur le barrage de Bergerac, production d'hydrogène vert), en consultations avec les acteurs locaux.

La valorisation des espaces naturels, enjeu phare de la transition écologique, permet également de consolider voire renforcer l'attractivité du territoire pour de nouveaux habitants ou pour les touristes de passage, en particulier ceux qui sont sensibles aux enjeux de développement durable, dits « éco-touristes ». Elle passe par la préservation de la ressource en eau, la prévention des effets du changement climatique sur la population et l'environnement.

Une ambition de sobriété foncière à l'échelle du territoire qui identifie les besoins réels en matière d'habitat, de commerce, d'industrie, d'infrastructures et d'équipements.

Le Grand Bergeracois entend également tirer avantage de ses écosystèmes locaux pour renforcer l'économie circulaire. Il pourrait ainsi poursuivre le développement d'une agriculture saine, durable et valorisant son terroir via son Projet Alimentaire Territorial (PAT) et son Programme d'Excellence Alimentaire (PEA) avec des investissements d'envergures tel que la légumerie.

### ...En matière de relance et développement économique

L'économie du territoire fait face à de profondes mutations : la baisse des activités productives et l'augmentation rapide des activités présentielle, bien que celles-ci soient inférieures aux moyennes. Le taux de chômage est relativement élevé et les niveaux de formation sont inférieurs aux moyennes (annexe 1).

Les EPCI du territoire affichent la volonté d'accompagner ces transformations économiques. Ils entendent structurer leurs réponses autour de quatre sujets.

D'abord en proposant une offre de formation décentralisée sur le territoire pour renforcer la gestion territorialisée des emplois et des compétences, et envisager une offre d'enseignement post bac.

Ensuite en améliorant les conditions du développement économique. Celui-ci passe par l'animation des écosystèmes locaux, une offre de services aux acteurs économiques mieux identifiée (guichet unique), la proposition d'outils tels que des tiers-lieux, mais également par des réflexions immobilières (reconquête de friches) ou foncières (densification des parcs d'activités). De grands projets d'investissement, tel que le Centre évènementiel, sont également déterminants pour le développement de l'économie locale et l'attractivité du territoire.

Le territoire souhaite également miser sur ses atouts pour encourager le développement de nouvelles filières, en particulier durables. Cela passe par l'accompagnement du monde agricole bien sûr, pour accompagner les démarches d'alimentation territoriales et renforcer notamment les circuits courts. Face à l'augmentation du nombre de séniors sur le territoire, il s'agit encore, par exemple, d'accompagner la création d'emplois dans la silver économie.

Le tourisme constitue enfin le quatrième pilier de reconquête économique pour le Grand Bergeracois. Il suppose bien sûr de mettre en valeur les atouts naturels, paysagers, architecturaux, son patrimoine immatériel, mais aussi de développer l'éco-tourisme sur le territoire. La mise en place de la vélo route voie verte V91, les travaux de réhabilitation du canal de Lalinde ainsi que le parcours d'eau vive sont des projets structurants pour le développement touristique.

### ...En matière de cohésion sociale

Sur le plan économique le taux de chômage est élevé, le niveau de qualification est bas et les revenus sont faibles (annexe 1). Sur le plan démographique, le territoire vieillit. Le Grand Bergeracois est marqué par la décroissance, ces dernières années, de sa population, en particulier à cause d'un solde naturel négatif.

Si le territoire semble peu attractif, il ne manque pourtant pas d'équipements sportifs ou culturels, qui sont relativement nombreux, bien que concentrés dans les grands pôles locaux (Bergerac, Lalinde, Eymet). Le territoire souffre en revanche d'un déficit en services de santé. Il pâtit aussi d'une offre en logements vieillissante et parfois vétuste, qui accentue la précarité énergétique pour les plus modestes. Pour assurer la cohésion sociale et territoriale, le Grand Bergeracois souhaite donc poursuivre plusieurs grandes missions.

Il s'agit par exemple de réaffirmer, dans les centre-bourgs et centres-villes, la qualité de vie et la présence de services publics, notamment pour les centralités retenues au programme Petites Villes de demain. Cela passe en particulier par les politiques d'habitat qui renforce les solidarités et par la prescription des enjeux de développement durable dans les documents d'urbanisme. Cette volonté passe aussi par l'offre de services publics ou par la présence d'équipements intergénérationnels sur le territoire, ou encore par la poursuite du développement des Espaces France Services d'ores et déjà initiée.

Maintenir le « vivre ensemble » est une exigence que le Grand Bergeracois entend réaffirmer notamment au travers des actions menées dans le cadre de la politique de la ville. Au-delà et pour ce faire, les intercommunalités souhaitent faciliter l'accès aux équipements publics, en particulier aux jeunes, et renforcer les politiques culturelles, pour en faire un marqueur du territoire et un outil de développement à part entière. Le centre de loisirs de Saint Antoine de Breuilh et d'autres projets illustrent cette volonté. L'accès aux services de soin, le renforcement des offres de mobilité sont également des enjeux autour desquels le Grand Bergeracois veut travailler.

## Article 3 - Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en COPIL en date du 12 juillet 2021.

Il se base sur 3 orientations, elle-même déclinées en axes stratégiques.

- **Orientation 1 : Un territoire résilient, qui préserve ses équilibres**
  - o AXE 1 : Développer la production et l'alimentation saine, durable et locale
  - o AXE 2 : Encourager la transition environnementale
  - o AXE 3 : Contribuer à la bonne qualité de l'environnement
  
- **Orientation 2 : Un territoire compétitif, en reconquête économique**
  - o AXE 1 : Répondre aux besoins des entreprises pour l'emploi et la formation
  - o AXE 2 : Créer un environnement favorable aux entreprises locales
  - o AXE 3 : Accueillir de nouvelles activités économiques
  - o AXE 4 : Favoriser et accompagner l'émergence de nouvelles filières de développement durable
  - o AXE 5 : Mettre en avant et développer les atouts touristiques
  
- **Orientation 3 : Un territoire solidaire qui maintient le vivre ensemble**
  - o AXE 1 : Renforcer la présence des équipements et des services
  - o AXE 2 : Favoriser le lien social et le vivre ensemble via une dynamique culturelle, sportive et associative
  - o AXE 3 : Renforcer l'offre médicale
  - o AXE 4 : Faciliter la mobilité durable

Les orientations stratégiques sont développées en annexe 2.

Les projets seront ensuite présentés au sein de « fiches projets » (annexes 3.2 et 3.3). Les orientations et/ou les axes stratégiques pourront être amendés et/ou complétés par le comité de pilotage au cours du contrat.

## Article 4 - Le Plan d'actions

Le plan d'actions est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions, dans chaque collectivité et des acteurs territoriaux.

### 4.1. Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :

- Les programmes territorialisés de l'ANCT : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Education et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, Agenda rural...);
- Les contrats de l'État transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Education nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;
- L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'État, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

Les contrats en cours sur le territoire sont développés en annexe 4.

## 4.2. Validation des projets

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches projet qui seront déclinées en annexes 3.2 et 3.3 du contrat.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les projets sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les projets retenus sont inscrits chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

## 4.3. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat (annexes 3.2 et 3.3). Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 7. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches projets » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

La liste des contrats et dispositifs existants sont listés au sein de l'annexe 4. Ils n'ont pas vocation à être coordonnés dès la signature du CRTE.

## 4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex : éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;



- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

## Article 5 - modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (l'ANCT, Cerema, Ademe, la Banque des territoires, services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les projets amorcés, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les projets et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Dans le cadre de l'accompagnement pour l'élaboration des contrats, l'Etat s'est adjoint deux prestataires pour accompagner le Grand Bergeracois : *Ernst&Young Advisory* pour la phase de « diagnostic territorial et définition des enjeux et orientations stratégiques », et *l'Agence Grand Public* pour « l'association des habitants au projet, concertation ».

Le préfet, délégué territorial de l'Agence nationale de cohésion des territoires, pourra s'engager à mobiliser les ressources proposées pour l'appui en ingénierie (recrutement de chefs de projets pour la durée du mandat, assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence nationale de cohésion des territoires, du CEREMA ou de tout autre opérateur), ainsi qu'à transmettre toutes informations futures sur les évolutions de financement de l'ingénierie au bénéfice des signataires.

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des projets inscrits à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des projets entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des projets proposés aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches projets, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

## 6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de relance et de transition écologique, le Grand Bergeracois assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Les signataires s'engagent à désigner au sein du service de la Délégation Générale du Grand Bergeracois un responsable du pilotage du CRTE qui animera l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'État.

Le contrat concernant plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les EPCI sont précisées dans la convention d'organisation mutualisée signée le 26 juin 2018.

Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Les signataires s'engagent à la mise en œuvre des projets inscrits au CRTE, dont ils sont maîtres d'ouvrage.

## 6.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire n°6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des projets inscrits dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPF NA), etc.

## 6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la

mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Comme rappelé à l'article 5, le préfet, délégué territorial de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, a permis au Grand Bergeracois de bénéficier de 32 jours de prestation concernant la phase « association des habitants au projet, concertation » avec l'Agence Grand Public dont les principaux enseignements sont repris ci-après :

- Les habitants du Grand Bergeracois décrivent d'abord un territoire riche de plein d'atouts, vivant, auquel ils sont profondément attachés ;
- Les habitants du Grand Bergeracois restent confiants en l'avenir à condition qu'un certain nombre de priorités soient définies et suivies par les élus et les décideurs, à commencer par la place de la jeunesse ;
- Pour les habitants, ces transformations auront le plus de chance d'aboutir si les élus établissent un dialogue ouvert et régulier avec les habitants et les acteurs du territoire

L'analyse et la synthèse du compte-rendu de l'enquête qualitative audiovisuelle auprès des habitants, sont développées en annexe 5.

## 6.5. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des projets financés par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des projets.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les projets entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

## Article 7 - Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette gouvernance, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### 7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par les Présidents des EPCI signataires ou leurs représentants.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du Grand Bergeracois, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des projets ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

## 7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire signataire. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

La liste des membres du comité technique sera fixée d'un commun accord entre l'État et le territoire signataire. Il sera a minima composé des directeurs ou leurs représentant de chaque EPCI.

Il se réunira au moins une fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des projets prévus au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des orientations et axes stratégiques ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets.

## 7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des projets du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et projets (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et projets) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre du projet. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche projet qui seront annexées au contrat (annexes 3.2 et 3.3).

Les indicateurs de suivi sont ceux transmis par l'ANCT en se basant sur les 13 indicateurs socles des CRTE. Ils sont précisés et chiffrés en annexe 6.

Si la liste de projets arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouveaux projets, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

## Article 10 - Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat se terminera au 31/12/2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## Article 11 - Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre de projets.

## Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 13 - Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le Tribunal administratif de Bordeaux.

Signé à Bergerac le **21 DEC. 2021**

Le Président  
de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise



Frédéric DELMARES

Le Président  
de la Communauté de Communes Bastides  
Dordogne-Périgord



Jean-Marc GOUIN

Le Président  
de la Communauté de Communes Portes Sud  
Périgord



Jérôme BETAÏLLE

Le Président  
de la Communauté de communes Montaigne  
Montravel et Gursan



Thierry BOIDE

Le préfet de la Dordogne et par délégation,  
le sous-préfet de Bergerac



Jean-Charles JOBART

## Sommaire des annexes

[Annexe 1 – Portrait de territoire du Grand Bergeracois](#)

[Annexe 2 – Orientations stratégiques](#)

[Annexe 3 – Fiches projets](#)

[3-1 Maquette financière 2020-2021](#)

[3-2 Projets 2020-2021](#)

[3-3 Projets 2022-2026](#)

[Annexe 4 – Contrats sur le Grand Bergeracois](#)

[Annexe 5 – Analyse et synthèse de l'enquête audiovisuelle auprès des habitants](#)

[Annexe 6 – Indicateurs de suivi](#)

## ANNEXE 1 : Portrait de territoire du Grand Bergeracois.

### Un territoire qui s'organise autour du pôle de Bergerac et de deux pôles secondaires et qui demeure relativement bien desservi

Le territoire du Grand Bergeracois se situe sur la frange sud-ouest du département de la Dordogne et se compose de quatre intercommunalités : la communauté d'agglomération Bergeracoise et les communautés de communes de Montaigne Montravel et Gurson, des Portes du Sud Périgord et des Bastides Dordogne-Périgord. Le Grand Bergeracois regroupe donc 128 communes pour un total de 102 133 habitants en 2021 (99 617 en 2017) et est organisé autour de trois pôles structurants : celui de Bergerac (21 860 emplois), et les pôles secondaires de Lalinde (1 820 emplois) et Eymet (près de 1 000 emplois) qui concentrent 61 % de la population du territoire et 72 % des emplois.

Il est desservi par un réseau routier dense (N21 et 5 départementales) et deux lignes TER qui le relie à Périgueux, Sarlat, Libourne et Bordeaux. Pour les liaisons à plus longue distance, s'il est à l'écart des grands axes ferroviaires, il est bordé au nord par l'A89 Bordeaux-Lyon et bénéficie d'un aéroport offrant des liaisons vers la Grande-Bretagne, la Belgique et les Pays-Bas.

### Une dépendance accrue et problématique aux mécanismes de socialisation

Dans son processus de captation de revenus en provenance de l'extérieur, le Grand Bergeracois dispose d'un modèle de développement de type « public-social-retraite », mis en évidence par une surreprésentation des revenus publics, des transferts sociaux et des pensions de retraite. Il traduit une dépendance du territoire de plus en plus aiguë aux mécanismes de socialisation (au sens large) et un profond déséquilibre fonctionnel. Cette dépendance et ce déséquilibre inscrivent le territoire dans une trajectoire défavorable.

Trois tendances sont à l'œuvre :

- 1- Un mouvement continu et de long terme d'affaiblissement des forces productives concurrentielles, lui-même générateur de difficultés sociales et de la montée en puissance des transferts sociaux.
- 2- S'y ajoute une accélération du vieillissement de la population qui renforce le poids des pensions de retraite.
- 3- En creux, ce modèle interpelle sur le déficit de captation de revenus privés, via la sphère productive exportatrice, via les dépenses limitées des touristes qui visitent le territoire, révélant un déficit d'attractivité touristique, et via la masse salariale « importée » par les actifs du territoire qui travaillent en dehors de son périmètre.

Ce modèle de développement est non seulement déséquilibré mais induit globalement une captation de richesse par habitant sensiblement inférieure à la moyenne des territoires de même catégorie.

Ce déficit semble cependant compensé par une propension à consommer localement plutôt bonne qui montre que les centralités du territoire, et particulièrement la communauté d'agglomération Bergeracoise, assument une réelle fonction de pôle de consommation. Cette configuration stimule l'économie présentielle, au service de la population résidente et des touristes, suffisamment pour que la densité d'emplois présentiels atteigne le niveau que l'on observe dans les territoires de la région de même catégorie.

### Une économie marquée par de profondes mutations

Le tissu économique a subi de profondes mutations au cours des 40 dernières années. Doté d'une forte orientation productive concurrentielle dans le courant des années 70, ce dernier affiche désormais un profil présentiel, même si sa spécialisation reste forte dans diverses activités productives : l'agriculture (notamment la viticulture), l'industrie chimique, la fabrication de produits caoutchouc-plastique, l'industrie du bois-papier-imprimerie et les industries agroalimentaires, aux côtés des activités présentielles de santé et d'hébergement médico-social-action sociale. Ce changement prononcé d'orientation économique est le produit d'un double mouvement :

- 1- L'effondrement des activités productives concurrentielles d'un côté, accentué ici par des restructurations industrielles (la dernière en date étant celle de la SNPE),
- 2- La progression rapide mais inférieure aux tendances régionale et nationale de la sphère présentielle de l'autre.

Le dynamisme de l'économie présentielle a ainsi permis de compenser les très lourdes pertes enregistrées dans la sphère productive exportatrice, sans pour autant engendrer une réelle vitalité économique.

Sur la période récente, la « Grande récession » entamée en 2008 a été brutalement ressentie localement. Le tissu économique a été très lourdement impacté par le premier choc récessif de 2008-2009 impulsé par la crise financière internationale et plus modérément lors du second cycle récessif engendré par la crise des dettes souveraines entre 2011 et 2014. Il n'a pas réussi à véritablement redresser la barre entre 2008 et 2017 malgré une bonne capacité de rebond durant les deux cycles de reprise qui se sont succédés entre 2009-2011 et 2014-2017. Entre 2008 et 2017, le Grand Bergeracois a perdu 450 emplois salariés.

L'état des performances économiques du territoire, tant sur le long terme que sur le court terme, sont bien la preuve d'une véritable érosion de ses forces productives concurrentielles et plus largement d'une certaine atonie économique générale. Ce que corrobore l'état et la dynamique du tissu d'entreprises. Ce dernier se caractérise non seulement par sa forte fragmentation, mais aussi par une faible capacité de renouvellement, illustrée par la faiblesse du taux de création d'établissements et l'ancienneté du tissu d'entreprises.

L'agriculture est encore prépondérante sur le territoire puisqu'elle représente 9,6% des emplois (5% à l'échelle régionale) en 2017. Le Grand Bergeracois représente une part importante de la filière agricole en Dordogne avec près d'un quart des exploitations du département et 40% du produit brut standard (225 millions d'euros en 2010). Les filières agricoles sont diversifiées avec la polyculture, les céréales, l'élevage bovin et avicole ainsi que la viticulture. Cette dernière représente la moitié des exploitations du territoire et contribue au rayonnement agricole du territoire grâce à des appellations jouissant d'une certaine notoriété. Un tiers des agriculteurs pratique par ailleurs une activité de diversification comme la vente directe ou l'accueil touristique.

Le tourisme, qui repose sur de nombreux acteurs, pâtit quant à lui d'une offre encore peu nombreuse et de moyenne qualité. Le territoire possède néanmoins des atouts tels que le positionnement proche de la métropole Bordelaise à la confluence de sites majeurs (Sarladais, Libournais...), le patrimoine architectural remarquable, la qualité paysagère et le patrimoine gastronomique.

### D'importantes fragilités sociales

Le fonctionnement socio-économique général du territoire, synthétisé par son modèle de développement, et sa dynamique économique sont aujourd'hui vecteurs d'un niveau de cohésion sociale largement défavorable. Tant le niveau de précarité des conditions d'emploi (temps partiel – 17,8% des actifs - et contrats courts – 17,8% de la population active salariale - sont répandus), que l'intensité du chômage – 14,8% en 2017 contre 13,2% à l'échelle régionale - demeurent élevés. De surcroît, la distribution du revenu des ménages apparaît elle aussi nettement défavorable. La médiane des revenus disponibles par unité de consommation en 2015 est de 18 914€ contre 20 148€ en Nouvelle-Aquitaine et 20 566€ en France métropolitaine. Ce niveau de revenu est presque uniforme sur le territoire à l'exception d'une couronne autour de Bergerac qui montre une situation sociale plus favorable avec quelques communes dont le revenu médian par unité de consommation est supérieur à 20 000€. Toutes les catégories de ménage, des plus pauvres aux plus aisées, affichent un niveau de revenu bas, inférieur aux moyennes de comparaison, dessinant une structure sociale plutôt homogène – c'est-à-dire peu inégalitaire. Enfin, les ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté sont nombreux (17,2 % des ménages en 2015) et de surcroît, sont plus pauvres que dans les territoires de même catégorie.

La faiblesse généralisée des revenus des ménages comprime leur capacité de consommer et limite le développement de l'économie présenteielle. Un autre facteur frein de développement économique réside dans le niveau de qualification de la population. La population ne disposant pas d'un diplôme qualifiant reste importante (35 % de la population de 15 ans ou plus non scolarisée est dans ce cas), y compris chez les jeunes qui sont par ailleurs moins souvent titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur que dans les territoires de même catégorie. En effet, plus d'un jeune sur cinq n'a ni emploi ni formation, c'est-à-dire déscolarisé ou confronté à des difficultés d'insertion.

### Une attractivité résidentielle modérée, un vieillissement accentué de la population

La population du Grand Bergeracois est en augmentation entre 1968 et 2017 (+14%) mais ce dynamisme est bien plus faible que celui de la région (+27%) ou de la France entière (+31%). La variation de la population du territoire est due à un solde migratoire positif que ne compense pas totalement le solde naturel négatif (respectivement 0,52 et -0,31 entre 2010 et 2015). La population est plus âgée que celle des territoires similaires avec 13,8% de 75 ans et plus en 2017 (11,5% à l'échelle régionale) et 36,5% de 60 ans et plus, alors que les jeunes de moins de 30 ans ne représentent que 27,4% de la population totale en 2017 (32% en Nouvelle-Aquitaine). Les seniors de plus de 60 ans sont d'ores et déjà 1,3 fois plus nombreux que les moins de 30 ans.

La dynamique démographique du territoire semble plus que mitigée. En augmentation depuis la fin des années 70 jusqu'au milieu des années 2010, la population croît à un rythme relativement faible, pénalisée par le solde naturel largement négatif (qui fait écho au vieillissement prononcé de la population) et une attractivité résidentielle plus modérée que dans les territoires de comparaison. La population est en léger retrait entre 2012 et 2017 (-1%). La dynamisation de l'attractivité du

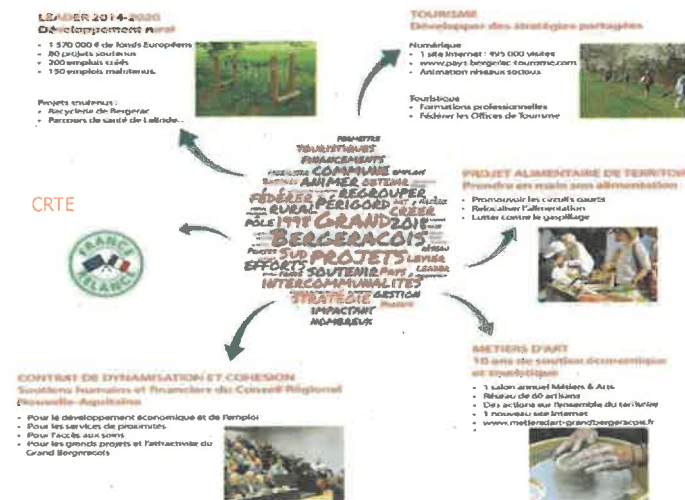


Grand Bergeracois est vitale car le vieillissement de la population pourrait compromettre le renouvellement de la main d'œuvre dans les années à venir.

L'état du parc de logement ne facilite pas l'attractivité du territoire. Son ancienneté (20,3% des résidences principales datent d'avant 1919) et le niveau élevé de la vacance (10% contre 8% en France hors Ile-de-France) révèlent probablement une qualité déclinante du parc, inadaptée à la demande contemporaine. Mis en lien avec le niveau de revenu des ménages, l'ancienneté du parc laisse aussi entrevoir des risques de précarité énergétique. Autre facteur influant sur l'attractivité, le niveau d'équipements apparaît quantitativement plutôt satisfaisant pour la plupart des équipements les plus courants. Le territoire possède en effet 58,2 commerces pour 10 000 habitants en 2015 (56,2 en Nouvelle-Aquitaine et 51,5 en France de province), 223 équipements de services pour 10 000 habitants (191,5 et 172,3 à l'échelle régionale et nationale hors Ile-de-France respectivement), et 31 équipements sportifs ou culturels pour 10 000 habitants (27,2 et 25,4 en Nouvelle-Aquitaine et en France provinciale). Il apparaît cependant défaillant pour les équipements et services de santé, notamment de proximité (médecins généralistes, masseurs-kinésithérapeutes) avec 65,2 équipements pour 10 000 habitants contre 76,7 à l'échelle régionale, alors que l'activité de santé spécialise le tissu économique et qu'une filière silver économie est en émergence.

### Un territoire encore dépendant des énergies fossiles

Les consommations énergétiques du territoire sont principalement dues au secteur résidentiel (34% des consommations), devant l'industrie (28%) et les transports (23%). En cumulant résidentiel et tertiaire, le bâtiment compte pour 46% des consommations d'énergie. La première énergie consommée est celle des produits pétroliers (38%) qui se compose du carburant pour les véhicules et du fioul, butane, propane pour le chauffage des bâtiments. La seconde énergie est le gaz (28%) utilisée aussi pour le chauffage des bâtiments mais d'abord pour l'industrie. L'électricité représente enfin 26% de la consommation du territoire, le biocarburant et le bois de chauffage 8%. Cette dépendance aux produits pétroliers induit des émissions de gaz à effet de serre estimées à 1 million de tonnes équivalentes de CO<sub>2</sub>, soit près de 12 tCO<sub>2</sub>e par habitant (à mettre en relation avec l'objectif SNBC de 2 tCO<sub>2</sub>e par habitant en 2050), due principalement aux transports (18% des émissions) devant l'agriculture (16%) et le résidentiel (15%). Le territoire dispose d'une grande capacité de production d'énergies renouvelables grâce à deux usines hydroélectriques importantes pour une puissance hydraulique totale de plus de 45MW, soit 84% de la puissance installée. Le photovoltaïque représente 10% de la puissance installée et 5MW, les installations de chaufferie bois, métha-chaleur et métha-électricité venant compléter le mix de production. Les énergies renouvelables locales s'élèvent à 11% de la consommation d'énergie du territoire.



## ANNEXE 2 : Les orientations stratégiques

### Orientation 1 : Un territoire résilient, qui préserve ses équilibres

Les leviers d'action et les types de projets identifiés en matière d'attractivité sont les suivants :

|       |  |
|-------|--|
| Axe 1 | <p><b>Développer la production et l'alimentation saine, durable et locale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Promouvoir les circuits courts et développer la production et transformation locales pour tendre vers la souveraineté alimentaire</li> <li>○ Développer une production agricole et viticole à faible impact environnemental et sobre en carbone</li> <li>○ Economiser les espaces agricoles forestiers et naturels et protéger la ressource sol</li> <li>○ ...</li> </ul>   |
| Axe 2 | <p><b>Encourager la transition environnementale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accompagner et anticiper les mutations énergétiques, contribuer à la transition énergétique et s'adapter au changement climatique</li> <li>○ Développer la production d'énergies renouvelables en coordonnant les différents acteurs du déploiement (région, département, communes...)</li> <li>○ Renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments et lutter contre la précarité énergétique en soutenant la réhabilitation du bâti</li> <li>○ Limiter les risques et les nuisances incombant au développement urbain</li> <li>○ ...</li> </ul> |
| Axe 3 | <p><b>Contribuer à la bonne qualité de l'environnement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Préserver les populations face aux fortes chaleurs et à la pollution de l'air</li> <li>○ Valoriser et préserver les paysages, les panoramas remarquables et les trames vertes et bleues</li> <li>○ Valoriser le terroir agricole</li> <li>○ Protéger la ressource en eau</li> <li>○ Economiser l'eau dans tous les secteurs consommateurs pour préserver la ressource</li> <li>○ Renforcer la préservation de la biodiversité et lutter contre les risques</li> <li>○ Renforcer les habitats naturels</li> <li>○ ...</li> </ul>          |

### Orientation 2 : Un territoire compétitif, en reconquête économique

Les leviers d'action et les types de projets identifiés en matière de compétitivité sont les suivants :

|       |   |
|-------|---|
| Axe 1 | <p><b>Répondre aux besoins des entreprises pour l'emploi et la formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Développer des lieux de formation décentralisés</li> <li>○ ...</li> </ul>   |
| Axe 2 | <p><b>Créer un environnement favorable aux entreprises locales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Créer un véritable écosystème</li> <li>○ Développer la couverture numérique du territoire</li> <li>○ Encourager les déplacements mutualisés et le télétravail</li> <li>○ ...</li> </ul>   |
| Axe 3 | <p><b>Accueillir de nouvelles activités économiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Recomposer le foncier économique par la densification et l'identification de parcs dédiés</li> <li>○ Organiser le développement économique et restructurer l'offre commerciale</li> <li>○ Reconquérir les bâtiments économiques et requalifier les friches industrielles</li> <li>○ ...</li> </ul> |
| Axe 4 | <p><b>Favoriser et accompagner l'émergence de nouvelles filières de développement durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Développer l'économie verte et circulaire</li> <li>○ Définir une stratégie autour de l'éco tourisme</li> <li>○ ...</li> </ul>  |

|              |   |
|--------------|---|
| <b>Axe 5</b> | <p><b>Mettre en avant et développer les atouts touristiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Faire des villes, villages et bastides une vitrine touristique</li> <li>○ Structurer le secteur touristique et combiner les offres du territoire en une expérience touristique</li> <li>○ ...</li> </ul> |
|--------------|---|

**Orientation 3 : Un territoire solidaire qui maintient le vivre ensemble**

Les leviers d'action et les types de projets identifiés en matière de solidarité sont les suivants :

|              |  |
|--------------|--|
| <b>Axe 1</b> | <p><b>Renforcer la présence des équipements et des services</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Améliorer l'accès et la qualité des services pour les habitants et les entreprises</li> <li>○ Faire de l'habitat un levier de développement durable, d'attractivité et de solidarité pour toutes les populations</li> <li>○ Faire des équipements multigénérationnels un enjeu territorial pour favoriser la solidarité</li> <li>○ Mettre en place des services de mobilité sociale</li> <li>○ Intégrer les enjeux énergie et climat dans les documents d'urbanisme</li> <li>○ ...</li> </ul> |
| <b>Axe 2</b> | <p><b>Favoriser le lien social et le vivre ensemble via une dynamique culturelle, sportive et associative</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Permettre l'accès aux activités sportives et culturelles pour tous et notamment les jeunes</li> <li>○ Faire de la culture un levier de développement et un marqueur du territoire</li> <li>○ Créer des lieux d'échanges et de participation</li> <li>○ Offrir une aide pour les démarches administratives</li> <li>○ ...</li> </ul>   |
| <b>Axe 3</b> | <p><b>Renforcer l'offre médicale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Etoffer l'offre de santé avec notamment des maisons médicales</li> <li>○ Engager la réflexion sur l'attractivité de nouveaux médecins</li> <li>○ ...</li> </ul>  |
| <b>Axe 4</b> | <p><b>Faciliter la mobilité durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Développer les transports notamment propres et favoriser les alternatives au tout voiture thermique</li> <li>○ Soutenir les infrastructures permettant l'ouverture du territoire et la desserte interurbaine</li> <li>○ Lever les obstacles à la mobilité</li> <li>○ ...</li> </ul>   |

## ANNEXES 3 : Maquette financière et fiches projets

3-1 Maquette financière 2020-2021

3-2 Projets 2020-2021

3-3 Projets 2022-2026



ANNEXE 3.2 : CRTE Grand Bergeracois - PROJETS 2020-2021

| ORIENTATION                                    | AT | Nom du projet  | Motif d'aiguage       | Description du projet  | Partenaires   | Coût prévisionnel HT                       | HT en TTC  | Plan de financement HT   | Calendrier   | Indicateurs d'évaluation proposés   |
|--|----|--|-----------------------|--|---|--|--|--|--|---|
| Un territoire vibrant, qui préserve ses acquis |    | Construction d'une légumière, plateformes de stockage, ateliers de transformations et valorisation multi-espaces | CAB                   | <p>La Communauté d'Agglomération Bergeracoise en un territoire d'excellence environnementale qui dispose des outils adaptés pour assurer le développement durable de son territoire agricole : les terres agricoles de la commune sont préservées, de leurs parcelles et de leur diversité, et sont destinées à être exploitées par les agriculteurs.</p> <p>La CAB veut approfondir, en légumes biologiques ou racémés locaux, le restaurant collectif du territoire par la mise en place d'une filière et d'un outil mutualisé adapté.</p> <p>Toutefois, ce projet émane d'une volonté partagée de répondre localement à un besoin en matière de restauration individuelle et/ou collective à l'échelle d'un bassin de vie ou de consommateurs.</p> <p>Dans cette logique, la légumière sera associée à une zone de conservation des légumes terrain, une conserverie et un atelier de transformation des légumes locaux. Un dispositif de valorisation multi-espaces et variés communi-quant avec les infrastructures existantes sera mis à disposition de plusieurs utilisateurs souhaitant transformer leur production.</p> <p>L'ambition de la légumière est de proposer des plats à la fois rémunérateurs pour les producteurs locaux avec des volumes garantis et à la fois des plats avantageux avec des volumes adaptés pour les établissements de restauration collective.</p> <p>Par cette Agglomération, la CAB encourage la formation de nouveaux agriculteurs favorisant de fait les installations de jeunes agriculteurs.</p> <p>Ce projet économique et agricole en complémentarité du PAT se fera à Bergerac, dans un ancien site militaire en réhabilitation accueillant déjà d'autres entreprises de l'agro-alimentaire. L'objectif est de favoriser la mutualisation d'espaces, de matériels et de faciliter la logistique entre les acteurs dans une logique de circuit court. Les modalités de l'opération sont constituées par des travaux à l'intérieur d'un bâtiment existant puis par l'installation de équipements nécessaires au fonctionnement de ces activités.</p> | Agences de l'eau<br>Etat<br>CR MA<br>CD 24<br>BASE<br>Chambre-Agriculture 24<br>Grand Bergeracois<br>Mairie de Bergerac<br>Mairie de Bérulle<br>Mairie de Novelle. Aquitaine<br>Atelier des maraichers  | 1 177 928 €                                | HT   | Les financements ont tous validé leur<br>DTER 2020 : 124 628€<br>DTER 2021 : 133 500€<br>PRADT 2020 : 340 135€<br>CR MA 2021 : 402 813€<br>CD 24 2020 : 213 398€<br>Aiguage de l'eau 2021 : 207 760,74€<br>Autofin : 355 585,10€ | Commerçants des travaux : novembre 2020<br>Fin des travaux : automne 2021  | • Nombre d'emplois créés<br>• Nombre de restaurants<br>• Tonnage de légumes avant transformation / plateforme<br>• Tonnage de légumes transformés<br>• Nombre de contrats/bailleur avec des producteurs   |
|  |    | Aménagement de l'atelier d'Émyet : Bleu-âtre animal, gestion des déchets et sécurité.                            | Émyet                 | <p>Des travaux d'aménagement sont réalisés au niveau de la buanderie ainsi que des zones de transports et des effluents.</p> <p>L'ambition du projet actuel est de poursuivre l'amélioration de l'outil pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le bien-être animal</li> <li>- Assurer sa pérennité (transmission/gestion)</li> <li>- Optimiser les travaux similaires (Émyet) des autres sites (Loubère)</li> <li>- Faciliter la production, son transport et les utilisateurs de la route depuis l'emplacement de la venue de</li> <li>- Construire une zone spécifique aux déchets</li> <li>- Limiter et réduire les nuisances envers le voisinage.</li> </ul>  | Municipalités :<br>- Secrétaire de mairie<br>- Maire d'Émyet<br>- Conseil municipal<br>- Commune d'Émyet<br>- Commune de Novelle<br>Techniques :<br>- Travaux architecturaux<br>- Grand Bergeracois<br>- CR MA<br>- Services de l'État (préfecture, services vétérinaires...) | 321 930 €                                  | HT   | PRADT 2021 : 99 950€ (nouveau)<br>CD 24 : 75 078 € (Aiguage)<br>CR MA : 74 861 € (C7 Mai 2021)<br>Autofin : 72 241 €   | Démarrage des travaux : septembre 2021   | • Durée de réalisation des travaux<br>• Conformité des travaux<br>• Tonnage annuel<br>• Médecine vétérinaire dans les plans de gestion des animaux, récupération des carcasses, départ des déchets et des cuirts.<br>• Diminution du nombre de plaintes/dénonciation  |
|  |    | Construction Halle Bergerac  | Bergerac              | <p>La Halle du marché couvert de Bergerac est vieillissante, manque de transparence et doit s'adapter aux nouveaux modes de consommation privilégiés par les consommateurs. Elle bénéficie pourtant d'une position centrale remarquable au cœur du tissu urbain de Bergerac. Sa réhabilitation doit permettre de développer son attractivité commerciale et touristique. Le projet consiste à rénover l'ensemble de la Halle, à l'exception de son plancher qui sera conservé. Le plancher sera conservé, à l'exception de son plancher qui sera conservé. Le plancher sera conservé, à l'exception de son plancher qui sera conservé.</p>   | Etat<br>CR MA<br>Communi-quant<br>Caisse des dépôts<br>Banque des territoires<br>UE EDER<br>CAB   | Halle : 1 735 707,40 €<br>Abord : 883 970€ | HT   | DSIL 2018 : 550 000€ (nouveau)<br>Recherche autres financeurs<br>UE Eder : 66 892,45 €<br>UE 24 : 52 488,12 €  | Début des travaux en juillet 2021<br>Fin des travaux décembre 2022   | • Respect du calendrier de travaux<br>• Réhabilitation de la Halle<br>• Qualité de l'offre alimentaire et des services<br>• Adaptation des horaires de la Halle aux attentes des clients – usagers<br>• Réouverture du quartier<br>• Augmentation du nombre de véhicules en place<br>• Création de postes de verdure dans le cœur du quartier |
|  |    | Construction Halle Faux  | Faux                  | <p>Le projet consiste en l'aménagement d'une place située au bord du bourg, avec implantation d'une Halle, centrale et des abords. Cette création permettra de conforter la dynamique des commerces existants sur la commune (multiple rural, boulanger, pôle médical, coiffeuse et de réaliser le centre bourg avec une recatégorisation de l'acte d'achat au travers d'un marché de producteurs.</p> <p>Au travers de ces aménagements, la Halle sera un nouveau support d'attractivité pour la commune, et verra apporter une nouvelle dynamique pour un développement économique axé sur les commerces de proximité, dont le circuit court.</p>  | ATD<br>CD 24<br>CR MA<br>Grand Bergeracois  | 221 900 €                                  | HT   | CD 24 : 35 475 € (nouveau)<br>DTER 2020 : 27 682,73 € (lequel)<br>UE Eder : 30 342,33 € (lequel)<br>UE 24 : 34 612,94 € (A)<br>CR MA : 29 400 € (Aiguage validation)   | Début des travaux en janvier 2021<br>Fin des travaux décembre 2022   | • Nombre d'habitants<br>• Nombre de jours d'occupation  |
|  |    | Construction Halle Prigeanne   | Prigeanne             | <p>La commune souhaite investir dans une Halle afin d'être en phase avec son temps et les demandes. Cela dynamisera le secteur économique de la production agricole locale et offrira de nouveaux services et produits à la population et aux touristes. Il en découlera une information et évaluation au cœur de la commune.</p> <p>Le projet consiste en l'aménagement d'une Halle, centrale et des abords. Cette création permettra de conforter la dynamique des commerces existants sur la commune (multiple rural, boulanger, pôle médical, coiffeuse et de réaliser le centre bourg avec une recatégorisation de l'acte d'achat au travers d'un marché de producteurs.</p> <p>Au travers de ces aménagements, la Halle sera un nouveau support d'attractivité pour la commune, et verra apporter une nouvelle dynamique pour un développement économique axé sur les commerces de proximité, dont le circuit court.</p>   | MD Bernard Sallo<br>8 entreprises<br>ETAT<br>CR MA<br>CD 24   | 405 699 €                                  | HT   | DTER 2021 : 344 994,61€ (nouveau)<br>CR MA : 81 039,78€ (demande)<br>CD 24 : 100 000€ (demande)<br>Autofin : 84 664,50 €   | La volonté est d'offrir dès fin 2021 cette Halle aux acteurs du territoire.<br>Décembre 2020 - mai 2021 : recherche de financement<br>Mai 2021 : choix de la maîtrise d'œuvre<br>Avril 2021 : validation de l'avant-projet technique<br>Mai 2021 : lancement du chantier<br>Mar 2021 : lancement du chantier Juin 2021 : lancement des travaux Août 2021 : livraison de la Halle | • Nombre de repas végétariens par semaine<br>• Nombre de produits durables dans les menus<br>• A/Ré change plastique (bouteille...)<br>• Nombre de repas végétariens par semaine<br>• Nombre de produits durables dans les menus<br>• A/Ré change plastique (bouteille...)  |
|  |    | Soutiens d'investissements dans certains centres scolaires dans le cadre du PLAN DE RELANCE                      | CCPEP                 | <p>L'objectif est de valoriser et promouvoir les produits de notre terroir dans un lieu architecturalement attractif.</p>  | ETAT<br>ASP<br>Grand Bergeracois<br>Les élus dans le plan   | 23 774 €                                   | Aide 100% / A un nombre de convive<br>Plan de relance Mesure 14 - 21 606 € | Donner déposé<br>Département des travaux : juillet 2021 / fin prévisionnelle : décembre 2021   | • Nombre de repas végétariens par semaine<br>• Nombre de produits durables dans les menus<br>• A/Ré change plastique (bouteille...)  |   |
|  |    | Soutiens d'investissements dans certains centres scolaires dans le cadre du PLAN DE RELANCE                      | La Force              | <p>L'investissement en matériel pour le traitement des produits frais et diversification des sources de protéines.</p>   | Grand Bergeracois<br>ASP  | 31 892 €                                   | Aide 100% / A un nombre de convive<br>Plan de relance Mesure 14 - 18 287 € | Donner déposé<br>Atteint retour ASP  | • Nombre de repas végétariens par semaine<br>• Nombre de produits durables dans les menus<br>• A/Ré change plastique (bouteille...)  |   |
|  |    | Soutiens d'investissements dans certains centres scolaires dans le cadre du PLAN DE RELANCE                      | Saint-Médard de Guyon | <p>Investissement en matériel pour le traitement des produits frais et diversification des sources de protéines. La commune dispose d'outils qui commencent à devenir vétustes. Pour compléter ces machines et être en mesure de proposer aux élèves des plats et aliments de meilleure qualité, la commune souhaite se doter d'un matériel pour préparer des steaks hachés frais (3250€), d'un coupe pain (940 €) et d'un robot cuisine légumier (936€) pour améliorer la qualité des plats proposés aux élèves. Dans ces plans la commune souhaite renforcer la part des produits de qualité et locaux et lutter contre le gaspillage alimentaire.</p>   | ETAT<br>Commune<br>Grand Bergeracois<br>ASP   | 4 511 €                                    | Aide 100% / A un nombre de convive<br>Plan de relance Mesure 14 - 4 351 €  | Début dossier : en cours   | • Nombre de repas végétariens par semaine<br>• Nombre de produits durables dans les menus<br>• A/Ré change plastique (bouteille...)  |   |

| ORIENTATION   | AM   | Nom du projet  | Membre d'ouvrage  | Description du projet  | Partenaires   | Coût prévisionnel HT | HT ou TTC   | Plan de financement HT   | Calendrier   | Indicateurs d'évaluation proposés   |
|---|--|--|---|--|---|----------------------|---|--|--|---|
| Soutien à l'agriculture, développement rural                                      | Soutien à l'agriculture, développement rural | Soutiens d'investissement dans certaines cultures agricoles dans le cadre du PLAN DE RELANCE | Sigolès et Hauzac   | Investissement en matériel pour le traitement des produits (fais et diversification des sources de produits.   | Grand Bergeracois ASP<br>COMARMA  | 14 820 €             | Aide 100% / 3 un nombre de cowe<br>Plan de relance Mesure 14 : 14 500 € | Dossier déposé<br>Attente retour ASP   |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de repas végétariens par semaine</li> <li>Nombre de produits locaux dans les menus</li> <li>Nombre d'usage plastique (bouteille)</li> </ul> |
|   |  | Établissements de la Grand Bergeracois se préparent aux élections municipales de demain      | Grand Bergeracois   | Troubles récurrents dans la mise en place d'un projet alimentaire territorial (NNT) de 2015. Le Grand Bergeracois a fait le constat d'un besoin d'adaptation entre l'offre locale et la demande alimentaire future. L'ambition est d'accompagner les agriculteurs au changement climatique, anticiper les modifications économiques à venir, maintenir une économie rémunératrice de leur entreprise et s'adapter aux nouveaux menus de mangiers du XXIIIe siècle.<br>Cela se concrétisera par une étude permettant de définir les productions à développer pour les nouveaux menus de demain, définir les surfaces nécessaires pour assurer l'offre alimentaire de nouveaux menus, et de localiser les surfaces agricoles à privilégier pour ces nouvelles productions. 5 diagnostics économiques seront réalisés d'ici fin 2021. Il aura également lieu de 50 cabinets formés pour développer ces nouveaux savoir-faire dans les cantines, des formations pour l'ARCE contre le gaspillage alimentaire seront organisées ainsi que des journées thématiques pour sensibiliser à ce changement de comportement alimentaire les décideurs, gestionnaires, agents de sales, ... | GRMA<br>CD 24<br>Bénévoles Science Agro<br>Chambre d'Agriculture 24<br>Agribio - Périgord<br>CERPAQ<br>Les ateliers Bergeracois<br>Syndes   | 80 500€              | TTC   | <ul style="list-style-type: none"> <li>1 liste des productions à développer pour les nouveaux menus de demain</li> <li>1 calendrier des surfaces nécessaires pour assurer l'offre alimentaire des surfaces</li> <li>1 base de données SIG localisant les exploitations agricoles</li> <li>5 diagnostics économiques pour les nouveaux menus de demain</li> <li>2 Ateliers participatifs de formation de lutte contre le gaspillage alimentaire</li> <li>2 ateliers participatifs de formation de restauration collective</li> <li>3 visites de terrain : fermes, plateau, cuisine collective</li> <li>30 ateliers thématiques</li> </ul> |  |   |
|   |  | Travaux d'assainissements collectifs, individuels  | FALIX   | Avec la création du parc photovoltaïque de 10ha32, de panneaux solaires sur un terrain communal (équivalent de la consommation de 10 000hab), la commune a engagé sa stratégie engagée envers la transition énergétique. Cette démarche s'intègre parfaitement dans le cadre de l'ADAPT porté par le SYCOTEB : « Développer l'énergie tout en préservant et valorisant le patrimoine et le territoire ». L'objectif est de réaliser un bilan énergétique pour de formation dans production CAP SECUR.<br>- Espace de sensibilisation en faveur des énergies renouvelables, avec salles d'accueil, terrasses et pupitres sur le bâtiment rénové pour recevoir les élèves des écoles primaires, collèges et lycées et formations professionnelles<br>- Pôle de sensibilisation et atelier d'interprétation pour la protection de la faune et de la flore.  | ETAT<br>GRMA<br>CD 24, SYCOTEB, CDESP<br>Département Grand Bergeracois<br>CAP SECUR   | 163 706,64 €         | HT  | <ul style="list-style-type: none"> <li>ETAT (Contrat ruralité) : 55 985 €</li> <li>GRMA : 74 000€</li> <li>Reserve parlementaire : 10 000€</li> <li>Autofinancement : 62 719 €</li> </ul>  | 2021 Travaux terminés réalisés à 50% au 22/07/21       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de formation</li> <li>Nombre de stagiaires</li> <li>Nombre de visiteurs</li> </ul>  |
|   |  | Travaux d'assainissements collectifs, individuels  | GARDONNE  | Mise en place de la 3ème tranche d'assainissement du réseau de Gardonne évacué dans le schéma directeur. Cette tranche prévoit le raccordement de l'entrée tsi du bouss sur le réseau de collecte existant concernant 90 habitations supplémentaires avec un budget par un poste de traitement des eaux usées.   | ETAT  | 763 980,00 €         | HT  | DSH 2020/2021 : 250 006,64 €   | Début des travaux 2021                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées</li> </ul>   |
|   |  | Travaux d'assainissements collectifs, individuels  | CREVASSE  | Rehabilitation d'un réseau ancien, en mauvais état et aménagé en bord de rivière.  | ETAT  | 196 737,41 €         | HT  | DSH 2021 : 60 000 €  | Travaux en cours (juillet 2021) - fin Sept 2021        | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées</li> </ul>   |
|   |  | Etudes sur la réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées sur la ville de Bergerac | CAB   | Pour satisfaire sur les études sur la réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées sur la commune de Bergerac.  | Agence de l'EAU Adour Garonne   | 353 381 €            | HT  | Agence de l'eau : 105 014€<br>Autofin : 247 367 €  | Etudes avancées à 85% au 10/09/2021                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement et négociation des opérations bases 089 études</li> <li>Conclusions de l'étude</li> </ul>  |
|   |  | Plan Pluriannuel de Gestion de l'Assainissement Municipal                                    | CAB   | Dans le cadre de la GEMAP, un diagnostic du bassin versant de Caudou et ses affluents est nécessaire pour établir un plan d'actions destiné à améliorer le milieu et le bon état écologique.   | MAG<br>CD24<br>CD24<br>GRMA   | 139 480 €            | TTC   | Agence de l'eau : 45% : 58 270,50€<br>CD24 : 15% : 19 423,50€<br>GRMA : 20% : 27 896€<br>CAB : CCBP + AP + CCEP : 20%  | Lancement de l'étude en juillet 2021<br>Etude en cours | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées</li> </ul>   |
|   |  | Travaux d'assainissements collectifs, individuels  | CAB   | Réfection de la STEP de Sigolès et Hauzac  | Agence de l'EAU Adour Garonne   | 1 040 366 €          | HT  | CAB<br>Agence de l'eau : 506 580 €   | 2021-2022  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées</li> </ul>   |
|   |  | Assainissement Municipal   | CCEBP   | Pour se mettre en conformité suite aux dysfonctionnements du système d'assainissement recevant par les autorités compétentes, la CCEBP a engagé un dossier pour réhabiliter et agrandir sa station d'épuration (capacité de 1,000 équivalents-habitants). Il s'agit d'une unité de traitement de type boues activées en aération prolongée par dénitrification physique-chimique avec dégraisseur automatique et bassin d'orage.   | Agence de l'eau<br>CD24   | 4 400 000 €          | HT  | Agence de l'eau : 600 237 €<br>CD24 : 276 000 €  | 2021   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées</li> </ul>   |
|   |  | Assainissement Lanquais-Varennes   | CCEBP   | Projet d'assainissement collectif sur la commune de VARENNES (bourg communal et résidences des Cousins ; lieu-dit « Launaise ») et sur la commune de LANQUAIS (bourg communal et le lieu-dit « Les Bourbois »). Ce système d'assainissement collectif permettra de desservir 317 abonnés   | CCBP<br>CD24<br>Agence de l'eau<br>Lanquais<br>Varennes   | 2 680 000 €          | HT  | Agence de l'eau : 1 141 347 €<br>CD24 : 646 372,61 €<br>LANQUAIS : 58 710 €<br>VARENNES : 71 290 €   | 2021   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées</li> </ul>   |
| Dynamiser la création Prévisionnelle des Emplois et des Compétences territoriales | CAB  | Dynamiser la création Prévisionnelle des Emplois et des Compétences territoriales            |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre aux entreprises de se développer, la CAB souhaite investir dans le capital humain et faire de l'employabilité un des axes importants de sa politique de développement économique.</li> <li>Plusieurs expériences dans ce domaine ont déjà été menées mais il semble nécessaire d'inscrire la démarche dans la durée.</li> <li>Pour que cette démarche entre les acteurs politiques, économiques, de la formation, de l'insertion et de l'emploi soit efficace, il est nécessaire de mobiliser les acteurs suivants :</li> <li>- Dynamiser l'économie locale dans une logique de collaboration territoriale</li> <li>- Construire un outil contribuant à renforcer l'attractivité du territoire et des entreprises</li> <li>- Répondre aux besoins des entreprises pour les rendre plus compétitives et performantes</li> <li>- La sécurisation des parcours professionnels.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>PM-Emploi, Mission locale du Grand Bergeracois, Cap Emploi, DIRECTE de Commerce et de l'Industrie, Chambre de Métiers, Chambre d'Agriculture (Entreprises)</li> <li>RESO 24, CDE 24, Cluster B (Club d'Entreprises)</li> <li>Le CABET</li> <li>La Direction de l'insertion et de l'emploi de la Région Nouvelle Aquitaine</li> <li>Association Cap Métiers</li> <li>La MCEEP</li> <li>La Maison de l'Emploi du Grand Périgourd</li> <li>Le PIR de la Région Nouvelle Aquitaine</li> <li>La Jeune Chambre Economique</li> </ul> | 80 900 €             | TTC   | GRMA 2020 : 57 000 €<br>CD 24 : 7 400 €<br>Autofin : 16 500 €  | 2019 à Décembre 2021                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de rencontre entreprises</li> <li>Nombre groupes de travail thématiques</li> <li>Nombre de conseils ciblés</li> </ul>                       |
|   |  |  | Le maître d'ouvrage souhaite intervenir sur trois thématiques :<br>- Répondre aux besoins informationnels des PME de moins de 10 salariés en matière de BER<br>- Appuyer les entreprises en matière de recrutement et d'accompagnement des filières stratégiques de Bergeracois<br>- Innover pour répondre de manière pertinente aux problématiques de recrutement des entreprises du territoire. |  |   |                      |   |  |  |   |







| ORIENTATION | ICI | Nom du projet  | Membre d'ouvrage      | Description du projet  | Partenaires                            | Coût prévisionnel HT                                    | HT ou TTC | Plan de financement HT   | Calendrier  | Indicateurs d'évaluation proposés   |
|-------------|-----|--|-----------------------|--|--|---|-----------|--|---|---|
|             |     | Entretien le "corps et l'esprit"                     | Saint Orlaud de Corps | <p>L'école de la commune a fermé ses portes en 1983. Ce bâtiment caractéristique a été transformé en logement afin d'accueillir de nouveaux habitants. La municipalité souhaite désormais le transformer en lieu de pratique d'activités sportives individuelles, espace de vie intergénérationnel, lieu d'appropriation des habitants pour redonner des points de vie sur la commune ainsi qu'un mini espace de coworking, de travail en groupe pour les moins de 18 ans.</p> <p>Le bâtiment sera totalement restauré et modernisé : travaux de démolition, isolation thermique, chaudière nouvelle génération, accès personnes à mobilité réduite.</p> <p>Les aménagements extérieurs seront composés : d'un espace pour voitures électriques, jeux de société, d'une zone de sport individuel, body-bulding, functional training, peloton track, d'une salle pour accueillir 15 personnes mais pour espaces ouverts (écran TV avec programme d'entraînement, méditation, yoga...), d'un bureau pour travaux collectifs ; accès haut/défilé permettra à des entrepreneurs, ou salariés de réaliser des journées de travail dans un lieu dédié. Des jeunes ayant besoin de réaliser des travaux scolaires pourront également s'y installer.</p> | ETAT<br>CD24<br>CF MA                  | 500 000 €   | HT        | DETR 2020 : 150 000 €<br>CR MA : 50 000 €<br>CD 24 : 24 300 €<br>Autres : 200 000 €                        | Début des travaux mars 2021<br>Fin prévue 2e semestre 2022                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'événements organisés</li> <li>Date livraison projet</li> </ul>      |
|             |     | Création d'un pôle médical                           | FAUX                  | <p>La couverture médicale réduite sur le territoire Sud Bergeracois a amené la commune à créer des conditions d'accueil favorables à un pôle médical dans un local privé de la commune, permettant de bénéficier d'un premier rendez-vous médical, de la suite de la prise en charge, de la consultation, de la prise en charge de la douleur, de la rééducation, des soins de soins et de la hospitalisation, en plus médical pour identifier et accompagner les patients, tels que les pathologies, et permettre de compléter et d'enrichir l'offre de services actuelle ( multiples rural, groupe scolaire, salle des fêtes, city-stade) et à venir (création d'une halle sur la place du foirail).</p>   | ETAT<br>CD 24<br>Professions médicales | 143 195 €   | HT        | DETR 2019 : 74 425 €<br>CR MA: appel à candidature ruralité 42 300€<br>CD 24: 24 300 €<br>Autres: 52 170 € | Début : avril 2020<br>Fin : 2023  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de professionnels installés</li> <li>Date livraison projet</li> </ul> |
|             |     | Réaliser des aires de covoiturages                   | CAB                   | Favoriser et initier des aires de covoiturage sur le territoire par un maillage mieux. Aires CD24 et aires CAB - CAB création de l'aire de covoiturage de tombes en deux phases  | CD 24<br>ETAT                          | Phase 1 : 68 376,60 €<br>Phase 2 : 77 988,47 €          | HT        | DSIL : 13 294,69 €<br>CD 24 : 23 477,49 €  | 2020-2021   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Pistes créés</li> <li>Taux d'occupation</li> </ul>                           |
|             |     | Renforcement des communaux avec la voirie voie verte | CAB                   | Création d'estrone afin de connecter l'axe principal de la voirie verte V03 aux lieux de loisirs, d'habitat et à l'avenir à la V04 de la vallée de l'Isre  | CR MA<br>CD24<br>FEDER                 | révisé au plus de financement de la V01 (cf. plus haut) | HT        | et plus haut phase 2 ou 3  | 2024-2026   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Liénares réalisés</li> <li>Nombre de POI connectés</li> </ul>                |
|             |     | Schéma Directeur V40                                 | CAB                   | Etude globale de la mobilité v40 sur le territoire par le lancement d'un schéma directeur V40  | Aides 50%                              | 45 000 €  | TTC       | 50% Aides : 22 500€  | Élaboration du schéma - Oct 2021 -> Mars 2022 -<br>Consultation en cours (juillet 2023) | <ul style="list-style-type: none"> <li>Conclusions du schéma</li> </ul>   |







| ORIENTATION | PROJET | NOM DU PROJET  | NATURE D'OUVRAGE            | DESCRIPTION DU PROJET   | PERIMETRE   | DATE PRÉVISIONNELLE DT | PLAN DE BUDGETAIRE DT            | CALENDRIER                                | INDICATEUR D'ÉVALUATION PROPOSÉ |  |
|-------------|--------|--|-----------------------------|---|---|------------------------|----------------------------------|---|---------------------------------|--|
|             |        | Projet de la piscine couverte. Centre de rééducation avec hydrothérapie                                    | COOP                        | Construction d'une piscine couverte sur le territoire avec un centre de rééducation avec hydrothérapie  | A définir   | A définir              | A définir avec les partenaires   |   |                                 |  |
|             |        | Soutien à la création de lieux hybrides, innovants, tiers lieux, co-working, café associatif, éco lieux... | Escalier Cahors - Sauvignac | Ce projet de tiers lieu, porté par l'association de l'association de Cahors, a pour objectif d'enrichir un lieu vivant et une association éco-pédagogique existant depuis bientôt 7 ans et de créer une station d'information pour les visiteurs de la ville de Cahors. Le projet est financé par le conseil municipal de Cahors et le conseil départemental de Lot-et-Garonne.   | UE-LEADER REGION  | environ 120 000€       | 50% UE LEADER + CINA<br>25% ANAH | Début : Janvier 2022 - Fin : juillet 2022 |                                 |  |
|             |        | Construction d'une salle de sport au Bélauc de Cahors  | COOP                        | Bâtiment vélos (1875) et énévigne. Plusieurs disciplines sportives sont énévignes importantes. Une réhabilitation de la salle actuelle. Travaux très coûteux  | A définir   | A définir              | A définir avec les partenaires   |   |                                 |  |
|             |        | Soutien à la création de lieux hybrides, innovants, tiers lieux, co-working, café associatif, éco lieux... | Bergnac                     | Création d'un tiers lieu sur le site de l'ancien lycée de Cahors sur le territoire de la transition écologique et citoyenne. Ce projet est porté par des acteurs du territoire et soutenu par la Ville de Bergnac propriétaire du site. Un appel à candidature a lancé pour permettre aux porteurs de projets d'élaborer le projet de tiers lieu. Le projet est financé par le conseil municipal de Cahors et le conseil départemental de Lot-et-Garonne. Une équipe collaborative, un brouillon et une salle d'atelier pour intégrer le projet global de tiers lieu. | Est<br>CINA<br>COOP<br>Urban des déchets - Banque des Territoires<br>Investisseurs privés | A définir              | A définir avec les partenaires   | A définir                                 |                                 |  |
|             |        | Passerelle entre le lieu coble et rue gauche au Parc de Bergnac  | CAB                         | Adopté au projet de la route de la COOP et COOP, ce projet de passerelle entre les deux rives, permettra de faciliter l'accès à la zone industrielle de Bergnac. Ouvrage destiné aux mobilités durables, touristiques et domestiques.   |   |                        |                                  |   |                                 |  |

## ANNEXE 4 : Contrats sur le Grand Bergeracois

### Les démarches de transitions environnementales déjà engagées

#### *Projet Alimentaire Territorial*

Depuis le 1er mars 2017, le Pays du Grand Bergeracois est lauréat de l'appel à projet 2017- 2018 du Programme national pour l'alimentation (PNA) et est reconnu à ce titre comme territoire labellisé par le Ministère de l'Agriculture. Ce label vient récompenser la qualité de la démarche engagée durant l'année 2016, dont l'adoption d'une charte d'ambitions en décembre.

Le PAT est aujourd'hui géré par la Délégation Générale du Grand Bergeracois, organisation mutualisée entre les intercommunalités se substituant au Pays.

En s'appuyant sur un diagnostic partagé avec les acteurs locaux, le PAT doit coordonner l'ensemble des actions dans les domaines suivants :

- Ambition 1 : Assurer la souveraineté alimentaire du territoire
- Ambition 2 : Accès à la qualité des produits pour tous
- Ambition 3 : Préserver l'existant, réguler et mettre en valeur le foncier et favoriser l'installation
- Ambition 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Ambition 5 : Maintenir et développer un tissu économique local durable, créateur de valeur ajoutée et d'emplois
- Ambition 6 : Participer à la sécurité alimentaire des territoires voisins
- Ambition 7 : Devenir un territoire novateur en matière de politiques alimentaire et environnementale
- Ambition 8 : Favoriser l'adhésion la plus large des citoyens à la démarche.

#### *La Fabrique des Transitions du Bergeracois*

La Région Nouvelle-Aquitaine fait partie des 24 lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt national « Territoires d'innovation - Grande Ambition » (TIGA), avec une candidature au service d'une viticulture durable.

Pour mener à bien ce projet TIGA, plusieurs chantiers ont été identifiés : la mutualisation et le déploiement des bonnes pratiques, l'apport des données informatiques pour aider cette transition environnementale, le recours aux nouvelles technologies et l'accompagnement de start-up, la mise en place d'outils de financement novateurs et sécurisés... Ces chantiers seront traités dans 14 Laboratoires d'innovation Territoriale dont celui du Bergeracois.

Le Bergeracois avance vers des méthodes pro-actives avec les viticulteurs, mais aussi avec les autres professionnels de l'agriculture, les citoyens, les associations, les communautés de communes et les communes, la formation, etc., afin de déterminer quels sont les besoins de chaque catégorie de population, comment concilier viticulture, paysage, demande sociétale, ainsi que reproductibilité et/ ou transférabilité aux autres activités agricoles, etc.

La Fabrique des transitions du Bergeracois, initiée par la filière viticole, est portée par un consortium d'acteurs.

#### *Plan Climat Air Energie Territorial du bergeracois*

Le PCAET, adossé au SCoT porté par le SyCoTeB, doit permettre d'atténuer le changement climatique et de s'adapter à ses effets.

Le Plan Climat fait partie de la réponse face au réchauffement climatique. Ce projet de développement durable, vise un double objectif :

- Il s'agit d'une part de réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de diminuer les impacts négatifs sur le climat : c'est la politique d'atténuation.
- Il s'agit d'autre part de rendre le territoire moins vulnérable aux conséquences prévisibles du changement climatique : c'est la politique d'adaptation.

Un diagnostic complet a été réalisé. Véritable « bilan carbone » détaillé, cet état des lieux des émissions de gaz à effet de serre quantifie précisément les volumes rejetés par le territoire et la part de chacune des grandes sources émettrices : les transports, l'habitat, l'activité économique...

Un programme d'actions a été établi, en concertation avec les partenaires, les entreprises, les habitants. Ces mesures sont assorties d'objectifs quantifiés de réduction de CO2. Le PCAET du Bergeracois a été approuvé par les élus du territoire du SCoT le 28 novembre 2018.

### *Contrat de Transition Ecologique*

Le CTE est un contrat passé entre l'État et un territoire pour développer des actions concrètes sur des thématiques concernant la transition écologique. Il associe des partenaires financiers (ADEME, Banque des Territoires...), techniques (CEREMA, DDT...) et des porteurs de projets.

Le contrat de transition écologique (CTE) a été signé le 20 décembre 2019, entre la préfecture de la Dordogne, le SyCoTeB porteur du CTE, la communauté d'agglomération bergeracoise (CAB) et les Communautés de communes Bastide Dordogne Périgord et Porte Sud Périgord, le Département de la Dordogne, l'ADEME et la Banque des Territoires.

23 actions sont inscrites dans le CTE et sont regroupées en 5 orientations:

- Une orientation stratégique transversale : Animer la dynamique de coopération pour une transition écologique pour une mise en œuvre dynamique et collaborative du contrat à l'échelle du territoire
- Orientation stratégique n° 1 : Accompagner en Bergeracois le développement d'une économie sobre en carbone
- Orientation stratégique n° 2 : Adapter le Bergeracois au changement climatique
- Orientation stratégique n° 3 : Aménager durablement le Bergeracois
- Orientation stratégique n° 4 : Le Bergeracois à énergie positive

### Les démarches contractuelles sur le Grand Bergeracois

#### *Le contrat de ville 2015-2022*

Le contrat de ville, signé le 26 juin 2015 avec la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, a fait l'objet d'une prolongation jusqu'en 2022 suite à l'élaboration d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques signé le 11 septembre 2019.

Trois quartiers prioritaires « politique de la ville » sur le territoire de la commune de Bergerac ont été fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 : Rive Gauche, quartier des Deux Rives et le quartier Nord, soit un total de 5 240 habitants.

Pour constituer le cadre d'actions du contrat de ville, trois niveaux de géographie prioritaire ont été définis :

- les quartiers de veille active qui correspondent aux quartiers sortants du Contrat de Cohésion Sociale (CUCS), non éligibles aux crédits spécifiques « politique de la ville » mais demeurant prioritaires pour des crédits de droit commun.
- les quartiers vécus qui, bien qu'en dehors du périmètre défini, correspondant aux usages des habitants des quartiers prioritaires et aux lieux de vie qu'ils fréquentent. Ces quartiers vécus peuvent recevoir des crédits spécifiques « politique de la ville » pour des actions bénéficiant, pour une part importante, aux habitants des quartiers prioritaires.
- les territoires fragilisés, que les partenaires ont souhaité soutenir car présentant des signes de décrochage identiques aux quartiers prioritaires.

Au-delà et en complément de la politique de la ville, un programme de réussite éducative (PRE), porté par le CCAS de la ville de Bergerac est mis en œuvre annuellement sur le territoire de Bergerac depuis 2010.

#### *Le Contrat local de Santé de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise*

La compétence Santé a été transférée à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) depuis le 1er janvier 2013. Les signataires du CLS 2ème génération signé en avril 2018 sont : la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB), l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'État, le Conseil Départemental de la Dordogne, le Centre Hospitalier de Bergerac, la Clinique Pasteur, le Centre Hospitalier Vauclaire, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), l'Association des Papillons Blancs, la Fondation John Bost, la Mutualité Française, l'EHPAD de la Madeleine, le Pôle de Santé de Bergerac, l'association UNAFAM, l'association Croix Marine, La Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne, l'éducation nationale et prochainement la CARSAT. Les Contrats Locaux de Santé visent à mettre en cohérence la politique régionale de santé en permettant une meilleure articulation du Projet Régional de Santé (PRS) de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les démarches locales de santé existantes afin d'améliorer la santé des populations.

Il participe à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé et portent sur :

- La promotion de la santé, la prévention,
- Les politiques de soins,
- L'accompagnement médico-social,
- Mais également sur les déterminants de la santé (logement, transports, environnement physique, cohésion sociale etc.).



Les axes du contrat sont :

- Axe 1 : Démographie médicale
- Axe 2 : Promotion de la santé mentale dans le cadre de vie qui sera articulée par le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM).
- Axe 3 : Prévention tout au long du parcours de vie de la personne.

#### *Action cœur de ville / Opération de Revitalisation de Territoire*

Le 28 septembre 2018, la ville de Bergerac a signé la convention encadrant le programme « Action cœur de ville ».

Ville moyenne de 28 000 habitants, Bergerac est le pôle urbain du sud-ouest de la Dordogne. Pour permettre au centre-ville de jouer un rôle primordial dans l'image, l'attractivité et le développement économique du territoire et apporter une réponse à ce processus de dévitalisation, les acteurs du territoire (Ville, Communauté d'Agglomération Bergeracoise, Office de Tourisme, commerçants, acteurs économiques, partenaires institutionnels, bailleurs...) ont décidé d'élaborer ensemble une stratégie de territoire comportant la réorganisation de l'habitat, les aménagements urbains, les équipements, la dynamique économique et commerciale et ainsi faire revivre le cœur de ville de Bergerac.

La stratégie Bergerac cœur de ville se décline autour des thématiques suivantes :

- Un cœur de ville vivant, l'objectif étant de faire revenir les habitants vers le centre-ville et offrir des logements adaptés pour une plus grande mixité sociale ;
- Un cœur de ville attractif, grâce à des actions significatives portant sur le commerce, le tourisme et les services ;
- Un cœur de ville mieux mis en valeur, à travers une meilleure maîtrise des sites, des accès et des déplacements.

Un avenant portant homologation en convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) a été signé le 19 mars 2021.

#### *Petites Villes de Demain*

Au travers de Petites villes de demain, l'État et les partenaires du programme viennent soutenir et faciliter les dynamiques de transition déjà engagées dans certains territoires. L'Agence nationale de cohésion des territoires pilote la mise en œuvre de ce programme, au plus près du terrain et des habitants, grâce à ses délégués territoriaux, les préfets de département.

Le programme s'organise autour de 3 piliers :

- Le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par la mobilisation des acteurs de l'ingénierie dans chaque territoire, le renforcement des équipes, ou encore l'apport d'expertise grâce au financement d'études et de diagnostics, tant sur le plan stratégique que pour des missions d'AMO sur des actions opérationnelles.
- L'accès à un réseau, grâce au Club Petites villes de demain, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.
- Des financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place permettant ainsi à l'État et à ses partenaires d'apporter une réponse précise à chaque besoin spécifique.

Les communes du Grand Bergeracois sont :

- Beaumontois du Périgord
- Buisson de Cadouin
- Eymet
- Issigeac
- Lalinde

#### *Les contrats de projets territoriaux (EPCI) et les contrats de territoires (Communes), avec le département de la Dordogne*

La stratégie de développement des territoires portée par le Département de la Dordogne vise à conforter et renforcer l'attractivité des territoires, améliorer et conforter les services publics locaux et les bourgs-centres dans un souci de proximité et assurer un développement égalitaire et équilibré des territoires. Cette stratégie se décline au niveau opérationnel sur le territoire bergeracois par les contrats de projets avec les EPCI et les cantons du Grand Bergeracois.

### *Contrat de dynamisation et de cohésion territorial, avec la Région Nouvelle-Aquitaine*

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables ;
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

Le Grand Bergeracois a élaboré un contrat de dynamisation et cohésion avec la Région approuvé à la Séance Plénière du 24 juin 2019.

### *Programme de Développement Rural Aquitain : LEADER Grand Bergeracois 2014-2020 (+2 années de transition)*

Le programme Leader est un outil permettant la réalisation de la stratégie de développement du territoire. La thématique choisie, au vu du diagnostic pour le Grand Bergeracois, est la territorialisation de l'économie. Le programme du Grand Bergeracois est dénommée : « Nous, le Bergeracois ! Agir ensemble pour une économie novatrice de proximité ».

L'enveloppe attribuée est de 1 570 000 € de fonds européens FEADER pour la période 2014-2020. Grâce à l'effet levier sur les contreparties nationales, le coût total des projets qui seront accompagnés sera d'environ 4 millions d'euros.

La convention entre le territoire, l'autorité de gestion et l'organisme payeur a eu lieu le 26 mai 2016.

Le 22 juillet 2021, une enveloppe complémentaire de transition de 518 567.16€ a été sollicitée.

## ANNEXE 5 : Analyse et synthèse de l'enquête audiovisuelle auprès des habitants

Analyse et synthèse du compte-rendu de l'enquête qualitative audiovisuelle auprès des habitants Démarche d'écoute et de dialogue lancée par le Territoire du Grand Bergeracois Communautés de Communes Bastides Dordogne- Périgord, Portes Sud Périgord, Montaigne Montravel et Gurson et Communauté d'Agglomération Bergeracoise : « Imagine le Grand Bergeracois ! ».

Septembre 2021.



---

**Pour préparer le Contrat de Relance et de Transition Écologique, la Délégation du Grand Bergeracois – soit les Communautés de Communes Bastides Dordogne- Périgord, Portes Sud Périgord, Montaigne Montravel et Gurson et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise - avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires – a lancé une démarche d'écoute et de dialogue en direction des habitants de leur territoire.**

L'enquête audiovisuelle est la première étape de cette concertation citoyenne et ouvre le dialogue entre décideurs et habitants du territoire autour de son projet et du Contrat de Relance et de Transition Écologique. Cette enquête a permis de lancer et d'animer la rencontre publique du 19 octobre 2021 à Monbazillac, en présence d'habitants et des élus en position d'écoute.

*À partir de la prise de plus de 200 contacts sur l'ensemble du territoire en septembre 2021, un échantillon représentatif de 40 personnes issues de l'ensemble du territoire a été interviewé.*

*Les questions posées étaient les suivantes :*

**Q1/ Si je vous dis le monde, la France, la Dordogne, le Grand Bergeracois, votre Communauté de Communes, votre Commune ? Qu'est-ce que cela vous évoque ?**

**Q2/ Compte-tenu de ce que vous venez de me dire, quel avenir voyez-vous pour le Grand Bergeracois ?**

**Q3/ Pour mieux vivre ici, pour vous et vos proches, qu'est-ce qu'il faudrait améliorer ou à quoi il faudrait faire attention ? On va parler de ce sur quoi il faut miser mais pour commencer, on va parler de ce qu'il faudrait faire attention à garder. Donc :**

- Pour mieux vivre à l'avenir, sur le territoire du le Grand Bergeracois, qu'est-ce qu'il faut garder ?
- Pour mieux vivre, dans le territoire du Grand Bergeracois à l'avenir, qu'est-ce que faut-il changer en priorité, sur quoi il faudrait miser ?
- Pour vous, à quelles conditions on peut mieux vivre et travailler sur ce territoire ?

**Q4/ Les élus du Grand Bergeracois se réunissent pour réfléchir ensemble à l'avenir de ce territoire. Quelles pistes donneriez-vous aux décideurs ?**

*Au total, 11 heures d'interview ont permis de réaliser un montage de 35 minutes dont nous vous proposons ici la synthèse et l'analyse.*

## I. Les habitants du Grand Bergeracois décrivent d'abord un territoire riche de plein d'atouts, vivant, auquel ils sont profondément attachés.

Les habitants du Grand Bergeracois décrivent d'abord un territoire riche de plein d'atouts, vivant, auquel ils sont profondément attachés. C'est le paradis, la beauté des paysages préservés, l'ambiance de tranquillité, de proximité, la famille, le rugby, la convivialité « tout le monde se connaît, ils nous ont vu grandir » explique Thomas, en première année de CAP. Pour les habitants, l'identité forte du territoire prend ses racines dans une histoire longue, depuis la préhistoire, « la nuit des temps », et pour ses productions viticoles exportées à l'international et associées à un art de vivre, à l'ambiance des villages. Dans le Grand Bergeracois, les vignes s'inscrivent dans une diversité de paysages autour de la Dordogne, à l'image d'un territoire qui a su réinventer son identité économique (vin, tabac, poudre, gastronomie...) et accueillir des communautés venues de partout dans le monde.

Cependant, comme d'autres territoires majoritairement ruraux, l'exode des « trente glorieuses » puis la désindustrialisation a paupérisé certaines zones du Grand Bergeracois, en même temps que le tourisme a pris une place de plus en plus importante dans l'économie. D'autres grands défis pour l'avenir du Grand Bergeracois sont nommés par les habitants, à commencer par le réchauffement climatique qui pourrait modifier un des atouts principaux du territoire : l'agriculture et la viticulture. Mais au sortir de la crise sanitaire, la qualité de vie du territoire préservé attire de nouveaux arrivants, certains venus des Métropoles et bénéficiant du télétravail, dans un territoire relativement bien desservi par le train et par l'avion. Aussi, les habitants s'inquiètent au sujet de l'apport des nouveaux arrivants à l'économie locale en dehors de leur consommation, de la même façon que le potentiel du territoire pourrait ne pas être réalisé selon eux si l'on mise trop sur le tourisme en priorité : ils craignent que les activités économiques et emplois ne s'implanteraient pas vraiment de façon durable et fiable.

*Thomas PAGNON, Apprenti, 1ère année de CAP, Carsac-de-Gurson*

*Moi ce que j'aime bien, c'est l'ambiance des villages, comparés aux villes. D'abord tout monde se connaît ou la plupart des gens se connaissent, puisqu'on a toujours vécu ici, depuis tout petits. Donc tous les gens se connaissent à peu près. Et puis ici, il n'y a pas beaucoup de monde, le matin, quand on se lève, on n'entend pas les voitures. Il n'y a pas la pollution, on entend les oiseaux. Nous ici, il y a une bonne joie de vivre, et c'est ça qui est important, je trouve.*

*Christabell ESIOBO, Agente d'entretien, Bergerac*

*Au début je ne connais pas bien les gens quand je suis arrivée à Bergerac, c'est petit à petit. J'aime bien, c'est tranquille, c'est calme, plus que Périgueux. À Jean Moulin, les gens que j'ai rencontrés, ils sont sympathiques, il y a des Arabes, Marocains, Algériens, il y a des gens du Sénégal, du Congo, Nigéria. ... On discute ensemble, on rigole ensemble, on mange ensemble. On partage.*

*Fabienne BOUYX, Responsable agence intérim, Issigeac*

*C'est le paradis, on est très, très bien. On est dans une région où il fait bon vivre. Là, le climat est agréable, on mange bien, on mange même très bien. Et puis il y a plein de choses à voir, c'est un pays, la Dordogne, riche en patrimoine, historique, préhistorique, il y a beaucoup de choses, à visiter.*

*Marguerite FEUILLE, Retraitée, Varennes*

*Varennes, c'est un havre de paix qui est habité depuis la nuit des temps. On trouve des vestiges préhistoriques depuis les moustériens, les paléo, les néolithiques, avec un gisement superbe à Monsagou. Il y avait des vignes, beaucoup de vignes, et puis il y a eu le phylloxera, et par chance le tabac a remplacé cette production. Il y avait beaucoup de tabac, c'était très bien. Et là aussi il y a eu du souci, puisque bien sûr, il ne faut plus fumer, mais il y a les usines, à proximité, les papeteries.*

*Jean-Michel DUBUR, Travailleur viticole, Prigonrieux*

*On est quand même bien situés, parce que l'on a quand même tous les produits. On n'a pas mal de produits régionaux. Et puis de par notre situation géographique, on est très bien desservis. On a un aéroport que l'on n'avait pas avant. On a une ligne TGV qui arrive à Bordeaux et qui est à quatre-vingt dix kilomètres, avec en plus une ligne TER. On a quand même des élevages d'esturgeons. On a une production de truffes. On a du vin, beaucoup de vins, on a plusieurs appellations au niveau du Bergeracois.*

*Lorraine ROUNTREE, Propriétaire d'un café jazz et romancière, Eymet*

*Moi dans l'avenir j'aimerais que ce territoire trouve une identité, peut-être une nouvelle identité, ou retrouve une identité entre le tourisme, une petite industrie autour de la conserverie, une industrie touristique qui préserve ces paysages.*

*Hélène GECHELE, Artisan fleuriste, Lalinde*

*J'ai l'impression qu'il y a eu quand même une alarme au niveau de la nature, de prendre soin de nos territoires. Il faut que le tourisme se développe, et surtout le touriste vert, et c'est là en fait que l'on amènera le monde et que le territoire sera dynamique. Il faut que l'on se tourne aussi vers l'eau, avec des structures, qui peuvent accueillir les gens. Ouvrir un peu plus la Dordogne.*

## **II. Les habitants du Grand Bergeracois restent confiants en l'avenir à condition qu'un certain nombre de priorités soient définies et suivies par les élus et les décideurs, à commencer par la place de la jeunesse**

Les habitants du Grand Bergeracois articulent la plupart des grandes priorités d'avenir comme les transports (au sein de Bergerac d'une part et entre les communes et villages d'autre part), la mobilité en général, le médico-social, la formation, les emplois etc. Autour de l'enjeu de la jeunesse : à quelles conditions la jeunesse peut-elle s'épanouir sur le territoire ? Pour ceux qui souhaitent rester après le lycée, il est impératif de leur proposer de quoi se former et être accompagnés. Pour ceux qui arrivent, la priorité doit être donnée à leur accueil, à l'installation de leurs projets en particulier quand ils peuvent redynamiser les villages et les centre-bourgs.

Attirer et accueillir des jeunes doit aussi passer par créer des lieux de rencontre, d'animation, de culture où se retrouver, se rencontrer : les habitants s'inquiètent de l'agrandissement des zones commerciales alors que les centre bourgs sont en souffrance et qu'un certain nombre de maisons pourraient être réhabilitées et isolées, tout en promouvant l'autonomie énergétique avec des panneaux photovoltaïques et autres énergies renouvelables. Les habitants ont aussi conscience que le tourisme doit être développé, mais de sorte à ceux qu'il participe à la préservation de l'environnement et à la transmission des valeurs du Grand Bergeracois. Un tourisme durable passera notamment par une extension de la saisonnalité pour éviter les effets de précarité sur des saisons courtes de tourisme de masse. Bergerac doit aussi, en tant que principal pôle démographique et économique, assurer la fédération des énergies pour un développement équilibré du territoire, en priorisant l'autonomie des petites communes, c'est-à-dire le niveau local des services et des commerces.

*Fabien DELGA, Contremaître, Varennes*

*Alors, ce qu'il faudrait changer, oui, c'est améliorer toute la partie transports, pour nos enfants, effectivement, parce que nous ça reste très limité Ils ont un transport :, ils ont un horaire le matin, un horaire le soir, et, disons qu'ils n'ont pas la poss..., enfin la liberté de déplacement comme des jeunes qui sont dans les villes.*

*Océane MANZATO, En recherche d'emploi, Saint-Pierre-d'Eyraud*

*Alors il faudrait que la ville de Saint-Pierre d'Eyraud soit mieux desservie par les transports, comme celles de La Force, Lamonzie-Saint-Martin, ... Mettre plus de bus, ou peut-être même d'autres moyens de déplacements, parce que c'est vrai que ce sont des heures définies. Il n'y en a pas beaucoup et il faudrait vraiment retravailler tout ça.*

*Dorian RAYMOND, Travailleur agricole en recherche d'emploi, Eymet*

*Ce qu'il faut changer, ..., il faut un peu plus de bus, un peu plus de mobilité, parce que je connais certains jeunes qui ont de la difficulté. Par exemple, des jeunes qui cherchent comme moi du travail, mais qui n'ont pas la possibilité d'y aller, parce qu'ils n'ont pas les moyens de locomotion. J'ai refusé plusieurs fois du travail parce que c'était trop loin. Je me déplaçais qu'à vélo, du coup c'était compliqué pour l'employeur. J'ai donc dû refuser plusieurs fois du travail.*

*Julie SCHAEFER, Conseillère en insertion, Prigonrieux*

*Au niveau économique, on a un territoire qui est quand même assez pauvre, malgré qu'au niveau tourisme on a un territoire qui quand même vit beaucoup. Beaucoup de difficultés à mobiliser les jeunes, sur le territoire, au niveau de l'insertion professionnelle, même s'il y a des entreprises qui sont à la recherche de jeunes. On a des offres d'emploi, quand même.*

*Sébastien BEAUPLAN, Installateur d'antennes en reconversion, Saint-Capraise- d'Eymet*

*Il manque ici, je pense, des centres, un petit peu, de formation, voilà, pour pouvoir développer des compétences que des jeunes n'ont pas. Pas obligés de faire trente kilomètres, ou aller à Bordeaux pour se former. Je pense que cela il faudrait, un petit peu le localiser, bien évidemment.*

*Guillaume BAROU, Viticulteur, Boisse*

*Je pense que ce qui est important c'est de développer tout ce qui est outils pour servir au commun, pour que chacun puisse venir développer ensuite, apporter sa pierre à l'édifice. Ça passe peut-être par du numérique, par exemple, nous l'agriculture, on nous demande d'être de plus en plus*

*précis, avec l'aide par exemple du numérique, c'est important que les zones soient toutes couvertes, qu'il n'y ait pas de zones blanches, même s'il n'y a que des vignes. Si on n'a pas ça, on ne pourra pas s'améliorer.*

*Laurence FRONTERE, Cheffe d'entreprise, Bergerac*

*J'aimerais qu'il y ait des choses qui se fassent pour les jeunes, pour que la population jeune reste. Une petite université, comme il en est question régulièrement, mais pour l'instant ça n'a pas ouvert, des choses comme ça. Des classes pour les étudiants, ce serait fantastique, des logements pour les étudiants, du coup, avec les classes, parce qu'ils resteraient sur place. Ainsi après, s'ils peuvent trouver du travail ici, ils peuvent avoir des familles ici, créer une famille ici, et puis du coup petits-enfants deviennent grands, et c'est un cercle vertueux.*

*Timéo BOUVRY, Collégien, Lalinde*

*Si j'avais en face de moi des décideurs, des élus, politiques, au moins genre, un ministre, ou un petit truc comme ça, qu'ils mettent un petit peu plus d'animations ici. S'ils mettent un petit peu plus de fun, je suis sûr que ça pourrait, pour la nouvelle génération, ça sera mieux. Limite il faudrait leur mettre un panneau avec écrit, attention jeunesse à prendre en compte.*

### **III. Pour les habitants, ces transformations auront le plus de chance d'aboutir si les élus établissent un dialogue ouvert et régulier avec les habitants et les acteurs du territoire**

« Prendre la température au niveau de la population » comme l'explique un ouvrier poudrier de Eurengo est capital pour comprendre les priorités envisagées par les habitants pour leur territoire et nourrir, enrichir le travail des élus. Être là si besoin, que les habitants aient le sentiment que si nécessaire, les élus peuvent les aider dans un projet qui stagne, avec un problème administratif etc. Un dialogue simple, fluide entre les élus et les habitants permet, au-delà des bonnes idées qui peuvent émerger, de favoriser la mise en mouvement des habitants et des acteurs autour des projets sur leur territoire, de les fédérer et de les rendre fiers et ambassadeurs de leurs communes.

Faciliter les démarches administratives, créer des lieux de rencontre où toutes les générations et les milieux sociaux se sentent les bienvenus etc. sont autant d'attentes « concrètes » qui trouveront aussi leurs solutions dans une discussion plus régulière avec les habitants de tous les âges et de tous les profils du Grand Bergeracois. Le dialogue entre élus et habitants du Grand Bergeracois facilitera aussi un travail collectif des élus des 4 Communautés de Communes pour la définition et l'enrichissement de priorités d'avenir partagées. Les habitants appellent enfin de leurs vœux que les élus se fédèrent et parlent d'une seule voix pour « défendre ce qu'il y a sur le territoire ».

*Hélène GECHELE, Artisan fleuriste, Lalinde*

*En fait je pense que chacun regarde son territoire, et veut apporter, voilà, toujours, évidemment, des choses nouvelles et des choses positives. Mais je pense qu'il faut voir plus grand et en globalité, parce que autrement on n'y arrivera pas. Avec des vrais projets et surtout travailler finalement ensemble.*

*Simone CINELLI, Organisateur de festival, Saint-Martin-de-Gurson*

*Il faut juste y aller. Il faut juste défendre ce qu'il y a sur le territoire. Il faut juste dire que tout ce que nous, individu, activité économique, culturelle, par exemple sociale, on porte dans le territoire. C'est quelque chose dont les mairies, par exemple, les maires, surtout, il faudrait qu'ils s'approprient, et qu'ils disent, dans notre territoire il y a ça, il y a ça; et il y a ça, et ça, ça rend riche le territoire.*

*Johan COLIEMAGNO, Poudrier chez Eurengo (Bergerac), Eyraud-Crempse-Maurens*

*Aller au contact des gens, savoir un petit peu ce qu'ils ont envie. C'est important de prendre la température au niveau de la population, parce que quelque part, c'est pas prendre des décisions à dix, à quinze. Demander aux gens comment ils vont ça ne mange pas de pain, mais ça fait toujours plaisir.*

*Francesca DAY, Viticultrice, Villefranche-de-Lonchat*

*Mon message est : juste être là. Si on a besoin de vous. Être disponibles, être capable de m'écouter. Tout le monde a besoin d'assistance de temps en temps, tout le monde a besoin de quelqu'un pour tenir la main et l'aider dans les dossiers, sur des choses qu'il ne comprend pas, ou trouver quelque chose ou quelqu'un pour m'aider.*

## ANNEXE 6 : Indicateurs de suivi

### Orientation 1 : Un territoire résilient, qui préserve ses équilibres

| AXE 1 : Développer la production et l'alimentation saine, durable et locale                     |         |           |                |  |
|---|---------|-----------|----------------|--|
| INDICATEURS DE SUIVI  | Données | Dates     | Objectifs 2026 | Source   |
| Part de la SAU du territoire en bio (%)   | 20,3    | 2019      | 23             | DREAL MICAT  |
| Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers (ha/an)                           | 61,4    | 2009-2019 | 60             | Observatoire des Territoires – Géoclip   |
| AXE 2 : Encourager la transition environnementale   |         |           |                |  |
| INDICATEURS DE SUIVI  | Données | Dates     | Objectifs 2026 | Source   |
| Emissions des gaz à effet de serre annuelle (ktCO <sub>2</sub> e /par an)                       |         |           |                |  |
| TOTAL Grand Bergeracois - Émission de gaz à effet de serre                                      | 640,9   | 2018      | 585            | AREC Nouvelle-Aquitaine  |
| Consommation énergétique finale annuelle (GWh) par an   |         |           |                |  |
| CAB   | 1422    | 2018      |                | AREC Nouvelle Aquitaine  |
| CC Portes Sud   | 193     | 2018      |                |  |
| CC Montagne Montravel et Gurson   | 289     | 2018      |                |  |
| CC Bastides Dordogne Périgord   | 775     | 2018      |                |  |
| TOTAL Grand Bergeracois - Consommation Energétique Finale                                       | 2679    | 2018      |                |  |
| Production annuelle d'énergie renouvelable du territoire hors Biocarburant (GWh) par an         |         |           |                |  |
| CAB   | 179     | 2018      |                | AREC Nouvelle Aquitaine  |
| CC Portes Sud   | 50      | 2018      |                |  |
| CC Montagne Montravel et Gurson   | 48      | 2018      |                |  |
| CC Bastides Dordogne Périgord   | 215     | 2018      |                |  |
| TOTAL Grand Bergeracois - Production EnR hors Biocarburant                                      | 492     | 2018      |                |  |
| TOTAL Grand Bergeracois - Production EnR hors Biocarburant et hors hydroélectrique              | 339,40  | 2018      |                | PCAET 33% d'hydroélectricité   |
| Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail (%) | 8,3     | 2018      | 9,3            | Insee-RP (pas de distinction de la modalité vélo dans les résultats statistiques du RP antérieurs au millésime 2017) |

| INDICATEURS DE SUIVI   | Données    | Dates       | Objectifs 2026 | Source                        |
|--|------------|-------------|----------------|-------------------------------|
| Linéaires d'aménagements cyclables sécurisés (km)  |            |             |                | www.amenagements-cyclables.fr |
| <b>CAB</b>   |            |             |                |                               |
| Pistes cyclables   | 39         |             |                |                               |
| Bandes cyclables   | 14         |             |                |                               |
| Vélo-Route   | 28         |             |                |                               |
| Double-sens  | 1          |             |                |                               |
| <b>CC Portes Sud Périgord</b>  | 0          |             |                | Vélo routes en cours          |
| <b>CC Montagne Montravel et Gurson</b>   | 0          |             |                |                               |
| <b>CC Bastides Dordogne Périgord</b>   | 8          |             |                | VV en cours                   |
| Vélo-Route   | 28         |             |                |                               |
| <b>TOTAL Grand Bergeracois</b>   | <b>118</b> | <b>2021</b> | <b>159</b>     |                               |
|  |            |             |                |                               |
| Tonnage annuel de DMA dont gravats collectés par habitant (kg/hab/an)                          | 670        | 2019        | 600            | AREC Nouvelle Aquitaine       |
|  |            |             |                |                               |
| Tonnage annuel de DMA hors gravats collectés par habitant (kg/hab/an) verre en kg par habitant | 595        | 2019        | 540            | AREC Nouvelle Aquitaine       |
|  |            |             |                |                               |
| Inventaire territorial d'émissions de polluants  |            |             |                |                               |
| Emissions annuelles de SO2 du territoire (t / an)  | 53,7       | 2018        |                | Atmo Nouvelle-Aquitaine       |
| Emissions annuelles de Nox du territoire (t / an)  | 935,1      | 2018        |                |                               |
| Emissions annuelles de COVNM du territoire (t / an)  | 1048       | 2018        |                |                               |
| Emissions annuelles de PM2,5 du territoire (t / an)  | 307,9      | 2018        |                |                               |
| Emissions annuelles de NH3 du territoire (t / an)  | 1331,4     | 2018        |                |                               |

### AXE 3 : Contribuer à la bonne qualité de l'environnement

| INDICATEURS DE SUIVI  | Données | Dates | Objectifs 2026 | Source  |
|---|---------|-------|----------------|---|
| Part de la population résidant dans une zone à risque naturel élevé (%) |         |       |                | Traitements Dreal Nouvelle-Aquitaine d'après ANCT, Cerema, IGN, Insee |
| Grand Bergeracois   | 0,45    | 2018  | constant       |   |
|   |         |       |                |   |
| Part des cours d'eau en bon état écologique en %                        |         |       |                |   |
| CAB   | 40,59   | 2019  | 50             | DREAL MICAT   |
| CC Portes Sud   | 48,74   | 2019  | 50             |   |
| CC Montagne Montravel et Gurson   | 16,14   | 2019  | 30             |   |
| CC Bastides Dordogne Périgord   | 35,56   | 2019  | 40             |   |



| INDICATEURS DE SUIVI  | Données       | Dates | Objectifs<br>2026 | Source   |
|---|---------------|-------|-------------------|--|
| Fragmentation des milieux naturels ( nombre de points noirs continuité) |               |       |                   | DREAL MICAT  |
| <b>CAB</b>  |               |       |                   |  |
| conforme  | 2             |       | 6                 |  |
| P1  | 4             |       |                   |  |
| P2  | 5             |       | 1                 | A mettre en conformité 2023-2027                                   |
| P3  |               |       |                   | A mettre en conformité après 2027                                  |
| <b>CC Portes Sud</b>  | Non renseigné |       |                   |  |
| <b>CC Montaigne Montravel et Gurson</b>                                 | Non renseigné |       |                   |  |
| <b>CC Bastides Dordogne Périgord</b>                                    |               |       |                   |  |
| conforme  |               |       | 12                |  |
| P1  | 2             |       |                   |  |
| P2  | 12            |       | 2                 |  |
| P3  |               |       |                   |  |
| <b>Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire</b>                    |               |       |                   |  |
|   | %             |       |                   |  |
| Grand Bergeracois   | 17,8          | 2019  | 17                | Observatoire national des services de l'eau et de l'assainissement |
| SIAEP MONTPON-VILLEFRANCHE  | 13,46         | 2020  |                   | services.eaufrance.fr  |
| SIAEP DORDOGNE POURPRE - : Secteur VILLE de BERGERAC                    | 13,7          | 2020  |                   |  |
| GARDONNE  | 17,4          | 2020  |                   |  |
| CT VELINES - : Secteur CT VELINES                                       | 20,1          | 2020  |                   |  |
| SIAEP DES COTEAUX SUD BERGERACOIS - : Secteur ISSIGEAC                  | 20,3          | 2020  |                   |  |
| SIAEP DES COTEAUX SUD BERGERACOIS - : Secteur SIGOULES                  | 22,3          | 2020  |                   |  |
| CT-RDE-24 / : Secteur LALINDE   | 23,8          | 2018  |                   |  |
| SIAEP DORDOGNE POURPRE - : secteur CREYSSE                              | 24,7          | 2020  |                   |  |
| SIAEP DORDOGNE POURPRE - : Secteur MAURENS                              | 25,4          | 2020  |                   |  |
| SIAEP SUD PERIGORD - : Secteur MONPAZIER BEAUMONT                       | 26            | 2018  |                   |  |
| SIAEP DES COTEAUX SUD BERGERACOIS - : Secteur MONESTIER                 | 27,3          | 2020  |                   |  |
| SIDE DORDOGNE EYRAUD LIDOIRE ( EST)                                     | 28,8          | 2019  |                   |  |
| SIAEP DORDOGNE POURPRE - : Secteur: ST GEORGES DE MONCLAR               | 31,5          | 2020  |                   |  |
| Saint-Avit-Sénieur  | 32,3          | 2020  |                   |  |
| SIAEP DES COTEAUX SUD BERGERACOIS - : Secteur EYMET                     | 32,8          | 2020  |                   |  |
| LE BUISSON-DE-CADOUIN   | 39,1          | 2016  |                   |  |

